



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de M. Henryk Jabłoński, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

2. M. JABŁOŃSKI (Pologne) : Monsieur le Président, je tiens à vous saluer en votre qualité de représentant du Panama, pays ami. Votre activité de longue date à l'Organisation des Nations Unies, votre engagement en faveur de la paix et vos qualités personnelles bien connues témoignent que le gouvernail des travaux de cette assemblée est en bonne main.

3. J'adresse l'expression de ma plus haute estime au Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale, M. Imre Hollai. Son succès dans l'exercice de cette fonction a été aussi le succès de la Hongrie sœur, Etat de la communauté socialiste avec lequel nous œuvrons inlassablement pour le bien de la paix et le développement de la coopération internationale.

4. J'exprime les plus hauts respects au Secrétaire général de l'Organisation mondiale.

5. Je salue la délégation de la fédération indépendante de Saint-Christophe-et-Nevis, 158^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

[L'orateur poursuit en polonais (*interprétation de l'anglais**).]

6. Au nom de la République populaire de Pologne, je prends la parole devant cette assemblée pour évoquer les grands problèmes qui se posent à l'humanité à l'heure actuelle et donc à l'Organisation des Nations Unies, l'instance universelle la plus importante où soient étudiés ces problèmes. Cependant, je ne puis manquer de commencer par le sujet de la Pologne. Si je me hasarde à le faire, ce n'est pas parce que j'accorde une importance internationale particulière à ce qui s'est produit dans mon pays au cours des quelques dernières années. En fait, chaque pays a ses propres problèmes internes qu'il doit chercher à résoudre lui-même si l'on veut que le droit de chaque Etat à la souveraineté l'emporte véritablement sur toute autre considération. Mais ce n'est pas nous qui avons essayé d'internationaliser les affaires de la Pologne; ce sont ceux qui clamaient à l'origine qu'il ne fallait pas se mêler des événements survenus en Pologne qui en même temps insistaient pour que les Polonais résolvent seuls leurs problèmes. Puis ils ont fait volte-face pour tenter de soumettre la Pologne à leur volonté. Qu'on ne nous dise pas que c'est le résultat d'un malentendu

ou d'un manque d'information. Pour notre part, nous avons toujours fait notre possible pour expliquer patiemment les mesures que nous prenons.

7. Dans un souci de bonne volonté et de compréhension, nous avons, pendant des mois, informé le monde de l'introduction en Pologne de mesures d'urgence temporaires qui étaient indispensables à la défense de l'Etat et des principes constitutionnels contre les assauts de leurs opposants et des forces de l'anarchie et pour permettre à la Pologne de sortir d'une crise grave. La loi martiale proclamée le 13 décembre 1981 en Pologne, conformément à la Constitution de la Pologne et au droit international, a été aussi peu souhaitée par nous qu'elle a été nécessaire. En faisant ce choix difficile, nous avons tenu compte du fait que « la patrie est un grand devoir que nous partageons ». La responsabilité de toujours la défendre pour le bien commun de chaque Polonais nous a été imposée par l'histoire de la Pologne. Et c'est aussi l'histoire de la Pologne — et aucune autre — qui sera le juge ultime de notre choix.

8. Aujourd'hui, aucun homme politique responsable ne peut nier que l'aspiration de la Pologne au salut national a évité à l'Europe de connaître une grave tension.

9. Comme nous l'avons déclaré il y a deux mois, lors d'une troisième et dernière notification, conformément à l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [*résolution 2200 A (XXI), annexe*], la loi martiale, qui avait été précédemment suspendue, a été abrogée le 22 juillet 1983 sur tout le territoire polonais. Nous avons donc tenu parole. Les lois d'urgence ne sont pas restées en vigueur un jour de plus qu'il n'était absolument nécessaire. La prise de mesures draconiennes n'a jamais été dans la mentalité polonaise. Cela est étranger à notre culture politique. Une large amnistie est entrée en vigueur.

10. Soutenue par les principes immuables et inviolables du socialisme, la Pologne entame son relèvement. Nous renforçons ce qui est bon et noble, nous réformons ce qui est inefficace ou dépassé et nous éliminons ce qui est mauvais. Nous ne pouvons nous détourner de cette voie tracée par le neuvième Congrès du Parti ouvrier unifié polonais et qui reflète pleinement l'essence même du renouveau socialiste. L'idée de base a toujours été et demeurera la construction d'une société socialiste dans l'esprit de nos meilleures traditions et dans l'intérêt de la nation polonaise.

11. La normalisation et la stabilisation internes systématiques deviennent une réalité en Pologne. Elles s'accompagnent d'un processus inébranlable de changement et de réforme qui renforce les principes de la démocratie socialiste dans tous les secteurs de la vie. Le peuple polonais a retrouvé un terrain d'entente lorsqu'il s'est agi d'exprimer son opinion politique sur les questions les plus cruciales pour la nation. Le dialogue entre Polonais se poursuit. Il est franc et ouvert et trouve sa meilleure expression dans le Mouvement patriotique de renouveau national.

12. Un élan créatif a été donné à la tradition de parlementarisme polonais. Depuis août 1980, le seul Sejm

*La version anglaise de la déclaration a été communiquée par la délégation.

a promulgué plus de 100 lois importantes, dont 57 en 1982. La plus grande autonomie territoriale et des travailleurs répond à l'un des principes de base de la démocratie socialiste : la participation populaire la plus large possible à la gestion du pays.

13. Un dialogue constructif entre l'Etat et l'Eglise catholique ainsi qu'un certain nombre d'autres confessions, empreint d'un esprit de tolérance et de respect pour des points de vue philosophiques différents, se poursuit harmonieusement. La récente visite en Pologne du pape Jean-Paul II le démontre éloquemment.

14. Les nouveaux syndicats autonomes et indépendants en place dans plus de 90 p. 100 des lieux de travail et qui comptent plus de 35 millions de membres connaissent un taux d'adhésion considérablement plus élevé que celui atteint dans les pays dont les gouvernements aiment souvent à nous accuser d'avoir une faible croissance de nos rangs syndicalistes. De même, le nombre de nos fédérations de syndicats nationaux augmente.

15. Alors que nous nous trouvons confrontés à des conditions sociales et économiques difficiles, nous effectuons des réformes économiques importantes afin d'améliorer l'efficacité de toute notre économie nationale. Pour y parvenir, nous nous attachons à promouvoir l'autonomie de l'entreprise, la participation légale, active et garantie des travailleurs et le développement de la coopération, dans tous les domaines, avec les autres pays. La voie qui s'ouvre à nous est difficile, mais les développements réalisés nous justifient dans nos entreprises.

16. Aucun Etat n'est aussi vulnérable que lorsqu'il entreprend sa réforme. C'est une vérité que les adversaires de la Pologne socialiste connaissent bien eux aussi. Depuis trois ans, notre pays fait l'objet d'ingérences et de pressions brutales exercées par les forces de l'anticommunisme. Depuis le mois de décembre 1981, en particulier, elles ont usé contre la Pologne de toutes les formes d'ingérence dans ses affaires intérieures, fors l'ingérence militaire. Elles ont fait fi des principes pertinents de la Charte des Nations Unies, des dispositions de nombre de déclarations de l'Assemblée générale ainsi que de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en 1975.

17. On a proféré des menaces et posé des conditions; on a imposé des restrictions économiques et tenté de déstabiliser le pays en se livrant à l'agression par la propagande, en faisant pression sur les gouvernements de différents pays pour qu'ils s'associent à la campagne indigne destinée à pénaliser la Pologne, tout simplement parce qu'elle a exercé sa souveraineté et parce qu'elle a rejeté la perspective de devenir le théâtre d'une confrontation militaire, d'être la victime d'un aveuglement politique, d'une obsession à voir en noir tout ce qui se passe en Pologne. Ce ne sont que quelques exemples des activités menées contre la Pologne. En même temps, on nous donne des conseils et on nous préconise des remèdes que leurs auteurs ne penseraient jamais à appliquer dans leur propre pays.

18. La longue tradition historique des relations américano-polonaises a été réduite à néant, le rôle de chef de file dans cette croisade antipolonaise ayant été assumé par les Etats-Unis. Jamais dans l'histoire de nos relations, la politique des Etats-Unis n'a été aussi directement dirigée contre la Pologne que ces derniers mois. Elle prend la forme de ce que l'on appelle des sanctions économiques pour des péchés qui n'ont pas été commis. Ces mesures étaient prétendument dirigées contre le Gouvernement polonais, mais bien sûr elles ont gravement affecté les conditions de vie des Polonais. C'est dire que le niveau de vie des Polonais s'en trouve diminué et que les créanciers occidentaux de la Pologne en souffrent. Mais,

avant tout, ces sanctions constituent une grave violation des principes régissant les relations internationales.

19. Bien que nous soyons prêts à coopérer, que nous soyons ouverts au monde et aux principes mêmes de la Charte des Nations Unies, nous insistons sur le fait qu'il ne peut y avoir de Pologne servant la politique actuelle des milieux les plus agressifs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN]. Comme l'a dit Wojciech Jaruzelski, premier secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais, qui est la principale force politique de mon pays, c'est que la Pologne a un idéal, celui d'« un Etat socialiste indépendant, à l'intérieur de frontières sûres en Europe, libre de conflits armés. C'est l'essence même de cet idéal, la raison d'Etat de la Pologne ».

20. Nous ne sommes pas seuls. Nous avons des alliés, les Etats socialistes frères. Leur soutien — en particulier le soutien fraternel de l'Union soviétique — est inestimable pour nous en ces années difficiles. Une Pologne sûre et forte, stable et unie à l'intérieur, ne peut que servir les intérêts de la paix et de la coopération en Europe et dans le monde entier. La raison d'Etat de la Pologne s'inscrit dans le cadre de la raison d'Etat de l'Europe. Nous sommes certains que les hommes politiques occidentaux finiront par en prendre conscience. Alors nous saurons montrer que nous ne manquons pas de bonne volonté pour établir des relations équitables et pacifiques, même avec ceux qui refusent aujourd'hui de coopérer.

21. La position inébranlable des Etats socialistes, c'est que la concurrence avec le capitalisme doit se faire uniquement par des moyens pacifiques. L'espoir était né dans les années 70 de voir que les Etats capitalistes allaient s'engager dans une politique de coexistence pacifique. Nous nous souvenons des paroles prononcées, il y a moins de six ans, sur le sol polonais, par un Président des Etats-Unis : « Je sais de façon plus précise encore que par le passé que des Etats comme le vôtre et comme l'Union soviétique, qui ont si profondément souffert, ne commenceront jamais une guerre. » Hélas, s'écartant des principes de la coexistence, les Etats de l'OTAN ont adopté une politique déloyale de violation des principes fondamentaux de la paix.

22. Alors qu'un message de paix et des offres de coopération constructive au profit de l'humanité se font entendre dans les capitales des Etats socialistes, on ne parle, dans les capitales de l'OTAN, que de la question de savoir comment on pourra écarter ces ouvertures de la façon la plus efficace. De Prague et de Moscou, on a entendu de nombreuses propositions avancées cette année par les Etats parties au Traité de Varsovie. L'application de bonne foi de ces propositions, sans préjudice pour quelque partie que ce soit, libérerait le monde de l'abominable course aux armements et du spectre de la guerre. A Williamsburg et à Paris, nous avons surtout entendu parler de nouveaux armements et d'intensification de la croisade anticommuniste.

23. Une mentalité de guerre ravivant les tensions et l'intolérance envahit le monde, affectant directement la qualité du climat international. Etant donné l'escalade des concepts et des doctrines stratégiques, la mise au point de nouvelles méthodes pour semer la mort, la déstabilisation des relations internationales et la recherche de la supériorité militaire, les perspectives d'anéantissement ont déjà atteint des proportions planétaires. La deuxième Décennie du désarmement est effectivement transformée par les forces de l'impérialisme en « décennie des armements ». Un jugement sévère sera prononcé par la communauté internationale sur ces mesures. En effet, refuser de renoncer à utiliser le premier l'arme nucléaire

consiste à envisager la possibilité d'être le premier à l'utiliser. Appeler aux armements, c'est appeler à la guerre; agiter des sabres dans l'état actuel de progrès de la technique militaire et saturer la planète d'armements mortels, c'est jouer avec le sort de centaines de millions d'êtres humains.

24. Le monde attend de la présente session de l'Assemblée générale qu'elle imprime un nouvel élan à l'amélioration du climat politique, plus particulièrement des relations Est-Ouest. Par conséquent, nous sommes profondément préoccupés de voir les Etats-Unis et certains de leurs alliés exploiter l'incident concernant l'avion sud-coréen, incident suffisamment tragique de par ses dimensions humaines, pour compliquer et empoisonner encore le climat international. De même, nous rejetons catégoriquement une autre manifestation de l'hystérie de la guerre froide qui a pris la forme d'une atteinte sans précédent à la liberté d'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

25. La Charte nous rappelle que la guerre « deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Deux fois, le foyer de la guerre est né en Europe.

26. Dans deux ans à peine, nous célébrerons le quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et de la grande victoire sur le nazisme, le fascisme et le militarisme, ainsi que la création de l'Organisation des Nations Unies qui l'a suivie. Nous souhaitons avec ferveur que l'on célèbre comme il convient cet anniversaire, pour inaugurer véritablement une année de paix dans le monde. Aujourd'hui, cependant, notre sens des responsabilités pour l'avenir de notre continent et pour la paix internationale ainsi que les souffrances et l'héroïsme du peuple polonais dans les deux guerres mondiales nous imposent de lancer un avertissement : le déploiement projeté en Europe occidentale des systèmes d'armes nucléaires américains à moyenne portée les plus nouveaux risque de menacer la paix dans le monde et de mettre en danger la civilisation européenne. La survie de l'Europe ne saurait dépendre de centres de commandes politiques et militaires qui se trouvent outre-mer.

27. Le déploiement de missiles nucléaires à moyenne portée en Europe occidentale menacerait également la sécurité de la Pologne et les intérêts les plus vitaux de notre peuple et de notre Etat. Leur installation encouragerait encore davantage les tendances révisionnistes funestes de la République fédérale d'Allemagne et l'espoir de modifier les structures de la paix en Europe établies de façon historique et reposant sur les accords inviolables et inséparables de Yalta et de Potsdam. L'installation de missiles à moyenne portée, la curieuse contribution de l'OTAN à la prochaine Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, va à l'encontre de l'esprit de Madrid. Même à cette étape assez tardive, il est encore temps d'éviter le danger et de prévenir les conséquences pernicieuses des projets des Etats membres de l'OTAN.

28. La déclaration du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Youri Andropov, publiée le 28 septembre 1983 [A/38/459], a constitué une contribution de poids au débat sur le sort de l'humanité. Son analyse des problèmes du monde, qui se trouvent aggravés par les menaces impérialistes, est une analyse à laquelle nous souscrivons pleinement. S'inspirant de la politique de paix sans équivoque et constante de l'Union soviétique, cette déclaration a montré la voie qui peut mener à de véritables négociations en vue d'aboutir à

un désarmement réel, au renforcement de la paix et à l'amélioration du climat international.

29. Il y a eu toute une série d'événements et de tendances malsaines entre le début, il y a trois ans, et la conclusion fructueuse, en septembre dernier, de la réunion de suivi, à Madrid, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le succès de la réunion de Madrid est un rayon de soleil dans un firmament international encore sombre. L'avenir immédiat nous montrera dans quelle mesure cet événement marque un retour à des temps meilleurs. Bien sûr, toute amélioration du climat en Europe ne peut manquer d'avoir un effet favorable sur le reste du monde. En fait, la qualité des relations Est-Ouest se reflète dans toutes les régions.

30. La Pologne et le peuple polonais ne se sont jamais isolés à l'intérieur des frontières de l'Europe. Nous poursuivons une politique ouverte vers le monde. Aucun fait d'oppression coloniale n'entache notre nom. Nous admirons la lutte des nations pour renforcer leur indépendance, pour résister aux pressions du néocolonialisme et aux tentatives de déstabilisation et pour éliminer le retard socio-économique. Nous sommes satisfaits de voir qu'une position semblable à la nôtre à l'égard des questions fondamentales de notre époque est adoptée par le Mouvement des pays non alignés qui, lors de sa septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, a adopté des documents très importants relatifs à la paix, au désarmement et au développement [voir A/38/132, annexe]. Nous nous rappelons et nous apprécions que, dans des moments difficiles pour la Pologne, la majorité des pays non alignés, en développement et neutres ont manifesté leur compréhension à l'égard de notre position.

31. En dépit d'une situation internationale peu satisfaisante et au défi des activités menées par les opposants de la coopération pacifique entre Etats et par les instigateurs de tension, notre objectif demeure un programme de mesures positives, la main dans la main avec tous ceux qui poursuivent le même but. Nous avons la persévérance et la bonne volonté permettant de nous engager dans cette voie.

32. Inspirés par cette attitude, nous avons donné notre appui à l'initiative du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, à propos d'une réunion de chefs d'Etat et de gouvernement pendant la présente session de l'Assemblée générale. La discussion a montré que, même dans une situation internationale aussi tendue, il existe une possibilité de dialogue et de recherche commune de solutions aux problèmes contemporains les plus complexes.

33. Notre vue réaliste est qu'il faut faire tout ce qui est possible pour éviter le danger de la guerre et pour empêcher l'éventualité du déclenchement d'un conflit mondial, en particulier nucléaire. Notre position réaliste repose sur la coexistence et non pas sur la confrontation, sur la maîtrise de la course aux armements et sur la réalisation immédiate d'un véritable désarmement, sur l'établissement d'un dialogue au nom de ces objectifs suprêmes.

34. Ce but est d'ailleurs servi par de nombreuses propositions des Etats socialistes, y compris celles figurant dans la Déclaration politique des Etats parties au Traité de Varsovie, adoptée à Prague le 5 janvier 1983 [A/38/67], dans le communiqué publié à l'issue de la réunion à Prague du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, le 7 avril 1983 [A/38/151 et Corr.1], et dans la déclaration commune adoptée à Moscou, à l'issue de la réunion des chefs de parti et de gouvernement des sept Etats socialistes

d'Europe le 28 juin 1983 [A/38/292]. L'application de ces mesures permettrait de faire progresser les intérêts essentiels de l'ensemble de la communauté internationale.

35. Une nouvelle initiative importante a récemment été prise par l'Union soviétique; il s'agit de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. La Pologne apporte son plein appui à cette initiative dont la réalisation devrait offrir à l'humanité des avantages à la mesure des besoins de notre époque.

36. La communauté internationale n'a jamais disposé de moyens aussi importants de conduire des négociations de désarmement sur une échelle véritablement régionale et globale, et pourtant les résultats sont en proportion inverse des besoins et des possibilités. Cela démontre clairement que le problème ne réside pas tant dans les mécanismes dont on dispose que dans la nécessité de surmonter cette obsession de supériorité militaire et de recherche d'une sécurité illusoire par l'accélération de la course aux armements et une déstabilisation de l'équilibre stratégique. Dans cette voie, les mesures à prendre devraient être les suivantes : premièrement, le gel immédiat des armes nucléaires; deuxièmement, l'engagement de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à recourir à l'arme nucléaire; troisièmement, un accord immédiat sur la non-augmentation des dépenses militaires et sur des mesures concrètes permettant la réduction ultérieure de ces mêmes dépenses; quatrièmement, la conclusion d'un traité sur le non-recours mutuel à la force militaire et le maintien de relations pacifiques entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN, traité ouvert à tous les autres signataires désirant y adhérer.

37. Nous estimons qu'une initiative constructive en ce sens doit sortir des pourparlers soviéto-américains sur la limitation et la réduction des armes nucléaires de moyenne portée en Europe et sur la limitation et la réduction des armes stratégiques. L'absence constante de résultats concrets de ces pourparlers affecte de façon négative d'autres domaines de négociation de désarmement. Ce sont les progrès dans ces négociations qui permettraient de libérer le monde du spectre de la crainte et de l'incertitude qui pèse sur la survie, et de donner un nouvel élan aux travaux du Comité du désarmement de Genève et aux pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Ces progrès permettraient de nouvelles perspectives de réduction des armes classiques et créeraient un climat encourageant pour la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui doit commencer en janvier prochain à Stockholm, et dans laquelle nous plaçons de nouveaux espoirs.

38. Notre conception réaliste nous fait rechercher l'élimination des conflits et des tensions internationaux, des vestiges du colonialisme, du néocolonialisme et du racisme.

39. Mais une question demeure encore : comment aboutir à ces résultats alors que, dans différentes parties du monde, les foyers de tension militaire et les situations de crise deviennent de plus en plus complexes ou que de nouveaux foyers de tension apparaissent; alors que le danger d'extension de ces conflits s'accroît et que des guerres non déclarées sont menées contre des Etats indépendants; alors qu'une présence militaire est imposée à certains Etats, contrairement à leurs intérêts; alors qu'en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient la force de l'argument politique est remplacée par l'argument de la force; alors que la « diplomatie de la

canonnière » a été ressortie de dessous les couches de poussière du fourre-tout de l'histoire ? La source de ces pratiques réside dans la nature même de l'impérialisme.

40. Les manifestations les plus sanglantes en sont apparues au Moyen-Orient en application de l'axiome impérialiste : « diviser pour mieux régner ». Je voudrais aussi évoquer l'accord séparatiste relatif au Liban, qui a simplement conforté Israël dans son attitude de mépris à l'égard des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et livré le territoire libanais à des forces hostiles à la cause arabe. Au vu et au su du monde entier, un crime est perpétré contre le peuple palestinien. Seul un accord global tenant compte des droits de toutes les parties en cause permettra d'assurer la paix et l'établissement d'un Etat palestinien.

41. A la périphérie de cette région, le conflit entre l'Iran et l'Iraq se poursuit, imposant souffrances et sacrifices aux peuples des deux pays.

42. L'arrogance du régime sud-africain et les manœuvres politiques de certains Etats de l'OTAN ont pour effet de retarder la proclamation de l'indépendance de la Namibie, qui aurait dû devenir un Etat souverain de l'Afrique libre et indépendante il y a des années déjà.

43. Nous assistons à l'intensification de pressions sans précédent sur certains Etats d'Amérique centrale, à des violations de leurs droits souverains et à des tentatives de *diktat* brutal. Nous exprimons notre pleine solidarité avec les peuples héroïques de Cuba et du Nicaragua.

44. Un terme doit être mis à l'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea par la reconnaissance, entre autres, de la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies. Nous continuons d'appuyer de façon inébranlable les importantes initiatives de la République démocratique d'Afghanistan en vue d'un règlement de la situation en Asie du Sud-Ouest, ainsi que les propositions constructives de la République populaire démocratique de Corée concernant le problème coréen.

45. Dans notre réalisme, nous voyons le monde se remettre de la crise économique actuelle et tout le système international de coopération économique et financière restructuré sur des bases saines.

46. La Pologne souscrit à l'opinion de la majorité des participants à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade, et des délégations ici présentes, selon laquelle la cause principale de l'impasse dans laquelle on se trouve en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste est le manque de bonne volonté des Etats hautement industrialisés de l'Ouest d'atteindre un véritable compromis. Cette détermination à protéger la structure de coopération économique et financière actuelle découle aussi du désir de ces Etats de maintenir pour eux une position privilégiée dans les échanges commerciaux internationaux. Les difficultés de nombreux pays se trouvent renforcées encore par les taux d'intérêt exorbitants imposés sur les prêts. Comme les pays en développement, nous ne pouvons pas accepter cette situation. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec l'argument trompeur selon lequel le relèvement économique dans les Etats capitalistes les plus avancés remédiera de façon automatique à la situation économique dans le monde. Prétendre cela, c'est temporiser et détourner l'attention du cœur du problème.

47. La mise au point de relations économiques équitables implique aussi l'élimination de restrictions économiques injustifiables et de prétendues sanctions en tant que moyen d'arracher des concessions politiques. Il est temps que l'Assemblée générale agisse dans l'esprit de

la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et qu'elle s'oppose à des pratiques de cet ordre. La contribution polonaise à l'instauration d'un ordre économique juste est reprise dans notre initiative visant à mettre au point et à appliquer des mesures de nature à restaurer la confiance économique. Nous notons d'ailleurs que cette idée suscite un intérêt croissant. Si ces mesures étaient prises — après les préparatifs et les consultations nécessaires —, elles constitueraient une contribution importante à l'amélioration des relations économiques internationales qui seraient ainsi libérées des fluctuations et des mesures politiques qui visent simplement à parer au plus pressé. Nous œuvrons activement en ce sens.

48. En étudiant les problèmes de notre époque, les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan. C'est ainsi que nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation en appliquant les principes éprouvés de la Charte. Nous partageons nombre des observations et conclusions pertinentes qui figurent dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], et en particulier l'opinion selon laquelle la clef du progrès réside dans la volonté politique des Membres de l'Organisation et dans leur désir de rechercher des solutions de compromis. C'est dans cet esprit que se définit l'action de la Pologne à l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons également les efforts constructifs du Secrétaire général, en notre qualité de membre du Conseil de sécurité. Nous poursuivrons notre contribution à la mise au point de son idée de renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation. Nous continuerons de faire évoluer nos relations et notre coopération avec lui, en nous fondant sur le principe du respect mutuel, de l'inviolabilité des principes de la Charte et du droit international.

49. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, et à assurer les délégations ici présentes que la Pologne travaillera sans relâche au renforcement de l'entente et de la coopération dans toutes les questions liées au monde contemporain.

50. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

51. L'Assemblée générale va maintenant entendre la déclaration de M. Siaka Stevens, président, commandant des forces armées et ministre de la défense de la République de Sierra Leone. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

52. M. STEVENS (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi, du 7 au 12 mars 1983, le Président du Mouvement des pays non alignés, le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, a lancé un appel à ses homologues chefs d'Etat ou de gouvernement, pour qu'ils participent à cette session de l'Assemblée générale de manière à réaffirmer notre foi dans cette organisation, à renforcer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et aussi à réexaminer l'ensemble des difficultés économiques que connaît encore le monde, notamment celles qui affectent notre interdépendance et nos intérêts communs.

53. Animés de cette foi dans l'Organisation, en tant que dépositaire des espoirs de l'humanité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et compte tenu de nos sérieuses préoccupations quant à la situation économique actuelle du monde, j'ai donné

suite à l'appel lancé à New Delhi afin de me joindre à mes homologues chefs d'Etat ou de gouvernement, dans un effort concerté pour réaffirmer cette foi et contribuer, nous l'espérons, à la recherche de solutions aux problèmes communs qui assaillent le monde à l'heure actuelle.

54. Monsieur le Président, je saisis également cette occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-huitième session et pour vous souhaiter plein succès dans les lourdes tâches que vous venez d'aborder. Votre vaste expérience de diplomate, de juriste et d'éminent homme d'Etat expliquent que vous ayez été choisi pour présider les débats de cette assemblée.

55. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, pour les efforts louables qu'il a faits lorsqu'il a présidé la trente-septième session. Nous apprécions la contribution qu'il a apportée à nos efforts visant à promouvoir les objectifs des Nations Unies.

56. Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue à ce conseil de nations au nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, Saint-Christophe-et-Nevis. Nous félicitons le gouvernement et le peuple de ce pays pour leur accession à l'indépendance et leur souhaitons plein succès dans l'édification de leur nation.

57. L'an dernier, mon gouvernement, préoccupé par l'aggravation croissante des relations internationales et par le danger qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales ainsi que par ses effets nuisibles sur l'Organisation, avait demandé aux Etats Membres d'appliquer les dispositions de la Charte des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

58. Bien que le Conseil de sécurité ait, au cours de l'année écoulée, examiné cette question, mon gouvernement regrette que la situation internationale ait continué de s'aggraver et que la menace d'une guerre nucléaire soit devenue toujours plus sérieuse et réelle. C'est ainsi que nous nous réunissons aujourd'hui alors que vient d'avoir lieu le tragique incident de l'avion civil coréen, qui a entraîné le mort de 269 personnes innocentes. Le climat et l'état d'esprit que cet incident a suscités sont, selon nous, regrettables et déplorable.

59. Plus alarmant encore est le fait que l'Organisation des Nations Unies reste impuissante devant l'aggravation de la tension internationale, la course ininterrompue aux armements et la menace que font peser les armes nucléaires, et est incapable de prendre des initiatives significatives propres à endiguer le courant qui nous mène à l'auto-immolation. C'est en vue d'éliminer ce danger que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays du Mouvement des pays non alignés ont lancé un appel, à leur réunion de New Delhi, pour que le rôle de l'Organisation des Nations Unies soit renforcé, afin d'éviter une catastrophe nucléaire.

60. On se souviendra que c'est après une catastrophe mondiale survenue il y a environ 38 ans que nous, les « peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances » avons créé l'Organisation des Nations Unies.

61. Si je prends la parole aujourd'hui à cette tribune, c'est pour réaffirmer la foi et la volonté de mon gouvernement et de mon peuple, en un moment où nous assistons impuissants aux incidents qu'engendre la tension mondiale qui s'aggrave quotidiennement : que ce soit dans les montagnes et les plaines d'Amérique centrale; dans les rues des villes et dans les plaines arides du Moyen-Orient, où l'on est témoin de l'angoisse du

peuple palestinien qui aspire à la création de son propre Etat; dans les villes et les villages de l'Asie du Sud-Est, ou encore dans le désert du Tchad; en Namibie, dont le peuple lutte pour créer un Etat libre et indépendant; en Afrique du Sud, où la population noire se voit refuser toute dignité humaine par le régime d'*apartheid*; et même dans la région du Golfe où se déroule une guerre fratricide. Tout cela reflète les maux et les tribulations qui assègent notre monde. Les Etats ont méconnu égoïstement l'engagement pris en vertu de la Charte des Nations Unies adoptée par les membres fondateurs de l'Organisation. Aujourd'hui, que voyons-nous? Des nations qui continuent de prendre les armes contre d'autres nations et des factions dont l'existence au sein d'Etats a des conséquences nuisibles pour la paix et la sécurité internationales.

62. Nous sommes fermement convaincus que tant que l'on méconnaîtra les principes consacrés dans la Charte et que l'on refusera de recourir aux procédures et aux dispositions de celle-ci, le monde continuera d'être confronté à ces problèmes et à ceux qui s'y ajouteront. C'est pourquoi mon gouvernement est convaincu que l'Assemblée générale doit se faire l'écho de la conscience de la communauté internationale. C'est dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies que nous devons discuter de nos problèmes communs et faire porter nos efforts pour leur trouver des solutions en recourant à ses procédures. C'est le message que je voulais confirmer en tant que chef d'Etat d'un petit pays indépendant qui est aux prises avec les problèmes que pose l'édification d'une nation dans un monde qui est bouleversé — qui s'est laissé bouleverser — par des tensions politiques issues de la méfiance entre les nations.

63. Alors que le monde redoute l'anéantissement que fait peser la menace nucléaire et que la tension politique monte en raison de la spirale de la course aux armements, la survie des pays en développement, comme le mien, en tant qu'Etats est menacée en raison de la grave situation économique internationale. Les problèmes complexes que suscite actuellement le malaise économique international ont été discutés dans diverses instances internationales et ce n'est un secret pour personne que, de plus en plus, la viabilité de nombreux pays nouvellement indépendants est profondément menacée par un monde économique toujours plus hostile. A moins que la communauté internationale ne redresse immédiatement la situation, viendra le moment où il faudra récrire le chapitre glorieux de l'histoire de l'Organisation qu'est celui de la décolonisation politique.

64. Le système monétaire international ressent le fardeau de la crise; ce fardeau se reflète dans les réductions importantes apportées à l'assistance financière et au développement, dans des restrictions inacceptables des termes de l'échange, à la fois des produits manufacturés des pays nouvellement industrialisés et des matières premières agricoles et des minéraux des pays non exportateurs de pétrole.

65. Il est résulté de tout cela un recul décevant du bien-être social et économique de millions d'êtres humains du globe, dont les espérances légitimes au bien-être restent déçues et inassouvies.

66. Dans la mesure où il est évident que chaque pays ici représenté a, d'une manière ou d'une autre, été touché par la crise économique mondiale, il est indubitable que le monde a besoin d'un nouvel ordre pour réorganiser nos relations économiques et sociales. Nous avons besoin, plus que jamais, de faire preuve d'imagination, de compassion et, avant tout, d'initiative et de volonté politiques pour faire face à une crise économique de plus en plus grave et offrir à nos peuples le niveau de vie meilleur

auquel ils ont droit. Ce n'est pas par une attitude hostile, par l'affrontement et la division que ce nouvel ordre dont je parle sera mis au point ou établi, mais ce sera plutôt par la reconnaissance et l'affirmation de nos intérêts communs et de notre interdépendance indissoluble.

67. L'expansion rapide des voyages internationaux, le mouvement sans précédent de l'argent et des crédits à travers les continents, les possibilités de transmettre facilement les maladies et affections sur de vastes distances, la pollution de l'espace extra-atmosphérique et une pléthore d'autres problèmes, tout cela prouve que cette organisation doit s'attaquer elle-même à la question de l'interdépendance mondiale. Il nous appartient donc tous de reconnaître que ce n'est que de cette façon que nous pourrions trouver notre salut collectif et individuel et c'est ainsi que nous comprenons la notion d'équité et de justice.

68. Qu'il me soit permis de dire que, bien que l'état actuel de l'économie mondiale ait affecté négativement les pays du monde dans son ensemble, et encore plus les pays en développement, il est néanmoins reconnu généralement que les pays les moins développés ont le plus souffert et, en raison de la faiblesse de leurs structures économiques, ce sont eux qui risquent de profiter le moins de la reprise économique sans un appui international massif de la part des grands donateurs et des institutions financières. A cet égard, l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés¹, adopté à l'unanimité à Paris en 1981, reste plus que jamais un objectif valable.

69. A cet égard, je me permettrai de saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, qui a récemment envoyé une mission interorganisations pour évaluer les besoins en assistance de la Sierra Leone, en vue de mobiliser des ressources financières et autres appropriées, nécessaires à l'exécution des programmes et des projets identifiés dans le rapport de la mission. Ce rapport [A/38/211] est un document officiel dont est saisie l'Assemblée à cette session. Je prie donc tous les Etats et les institutions et organisations pertinentes de lui accorder l'attention nécessaire afin de participer efficacement à une conférence de donateurs qui sera organisée au moment opportun.

70. Je voudrais, à ce stade, saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance et la gratitude de mon gouvernement et de mon peuple à toutes les institutions et organisations, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, qui fournissent une assistance à mon pays. Nous sommes sûrs que ces institutions et organisations pourraient accorder à l'humanité une plus grande assistance si nous pouvions rassembler la volonté politique nécessaire pour leur fournir les ressources dont elles ont besoin pour accomplir leur mandat. Ces institutions, de par leur rôle et leur fonction, donnent un sens pratique à l'un des principes fondamentaux de la Charte, en encourageant le progrès social, en améliorant les niveaux de vie et en assurant les progrès économiques et sociaux de tous les peuples, et, ce faisant, renforçant la trame de la paix et de la sécurité internationales.

71. L'Organisation des Nations Unies est née des leçons de la dernière catastrophe mondiale dont j'ai parlé il y a quelques instants. Faisons donc en sorte d'appliquer les leçons de cette catastrophe mondiale, de réaffirmer notre foi et de défendre et respecter les organes et procédures des Nations Unies et les dispositions de la Charte, car ce n'est que de cette façon que l'on pourra s'acquitter des engagements que nous avons pris pour sauver les générations futures du fléau de la guerre. A cette fin,

je confirme l'engagement du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone.

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le président de la République de Sierra Leone de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

73. M. VELAYATI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'arabe*] :

« Oui, ceux qui mécroient dépensent leurs biens à empêcher du sentier de Dieu. Or, ils les dépenseront; puis, ce sera, pour eux, objet de regret; puis ils auront le dessous; et ceux qui mécroient seront rassemblés vers la Géhenne. » [*Le Coran, surate VIII, verset 36.*]

[*L'orateur poursuit en perse (interprétation de l'anglais*)*].

74. Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre élection au poste de président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je sais également cette occasion pour remercier et féliciter le Président sortant, qui s'est acquitté avec dévouement et succès des travaux de la session précédente de l'Assemblée générale.

75. Notre délégation espère que la présente Assemblée pourra poursuivre les buts et objectifs définis dans son ordre du jour et trouver des solutions aux difficultés et problèmes de notre monde d'aujourd'hui.

76. Cette session a lieu à un moment où les crises économiques, sociales et politiques existant dans le monde ont malheureusement pris des proportions encore plus menaçantes que lors de notre dernière réunion ici même. En dépit de toutes les promesses faites, de tous les accords conclus et de toutes les résolutions adoptées lors de la précédente session, les violations des droits des nations opprimées par les grandes puissances se sont accrues comme jamais encore auparavant.

77. Je ne pense pas qu'il y ait ici un seul représentant qui n'ait pas pleinement conscience du nombre et du volume impressionnants de résolutions adoptées et de déclarations enflammées prononcées à la précédente session, dans lesquelles l'amour de la paix et la haine de la guerre et des violations des droits des nations ont été si éloquemment exprimés. En dépit de tout cela, depuis la dernière session, ni un jour ni une nuit ne se sont écoulés sans que les grandes puissances, leurs clients et leurs acolytes n'aient foulé aux pieds les droits des opprimés, n'aient fait couler leur sang et n'aient étendu l'injustice aux confins du monde. En fait, il ne reste rien des principes de la Charte des Nations Unies si ce n'est un cadre vide de sens; les notions de liberté et de justice sociale ont été fâcheusement tournées en dérision par l'oppression, la répression et la sauvagerie exercées par ces puissances du mal.

78. Les paroles et les actes, la théorie et la pratique s'écartent les uns les autres de façon constante et à un rythme étonnant. Notre monde d'aujourd'hui souffre, plus que de toute autre chose, d'une grave crise morale, et si nous ne faisons pas face sérieusement et collectivement à ce problème il représentera la plus dangereuse des menaces pour notre vie et nos valeurs humaines. C'est au prix d'expériences longues et amères et d'événements historiques tragiques que nous sommes arrivés à la conclusion que la dégradation morale ou la maladie culturelle est le bouillon de culture de toutes les formes de pauvreté, d'esclavage et de soumission, d'une part, et de toutes les formes d'oppression, d'exploitation,

d'expansionnisme et de répression, de l'autre. Bien que cela soit évident pour toute l'humanité, en cette étape de l'histoire de l'homme, alors que seules des valeurs morales et spirituelles pourraient jeter les bases solides de relations sociales entre les nations et d'un style de vie digne pour tous les peuples, nous ne voyons malheureusement aucun signe d'établissement d'un code de comportement humain ou d'ensemble de règles inspiré par des considérations éthiques ou par des valeurs spirituelles.

79. Aujourd'hui, nous devons nous poser une question fondamentale : où allons-nous ? N'est-il pas temps que la communauté internationale marque un arrêt, fasse appel à sa conscience, réfléchisse à son avenir et trouve une réponse appropriée et humaine à cette question ? La situation dans la plupart des régions du monde n'est-elle pas suffisamment affligeante et déplorable ? Peut-on espérer que les Nations Unies sauront lutter contre l'hydre de la faim et de la pauvreté, de l'agression, de la guerre, du colonialisme et de l'exploitation, alors que la plupart des Membres de l'Organisation sont dans les griffes d'une superpuissance ou de l'autre ?

80. Il est très regrettable que certains d'entre nous, en tant que représentants de nos Etats, ayons même perdu la sensibilité humaine la plus naturelle à l'égard des actes les plus horribles perpétrés aujourd'hui par les grandes puissances. C'est comme si nous vivions dans un monde totalement en marge de la réalité. N'est-il pas temps que nous réfléchissions à la situation dans laquelle nous nous trouvons, n'est-il pas temps de nous redécouvrir et de déterminer quelle sorte de monde est notre monde ?

81. Qu'il me soit permis de répondre à cette dernière question en décrivant les situations horribles et inhumaines qui existent dans certaines parties du monde. En tant que musulman et en tant que représentant d'une nation qui a toujours placé au premier plan la lutte menée contre le mal qu'est le sionisme, je commencerai par la question de Palestine.

82. Depuis 36 ans maintenant, le peuple opprimé et bafoué de Palestine subit l'agression sauvage de l'usurpateur sioniste dans son camp militaire au Moyen-Orient. Depuis 36 ans, l'histoire du peuple tyrannisé de Palestine est écrite dans le sang par les successeurs d'Hitler. Pendant toute cette période, l'Organisation des Nations Unies a, de façon routinière, adopté des résolutions qui n'ont pas eu d'effet concret. Le régime d'occupation de la Palestine, bénéficiant de l'appui inconditionnel du grand Satan, s'est soucié comme d'une guigne de ces résolutions; il a constamment attaqué le peuple palestinien et envahi d'autres pays islamiques. L'agression et l'infraction sont les caractéristiques intrinsèques de ce régime; il n'y aurait pas de définition du sionisme si l'on omettait l'agression. C'est pourquoi nous avons toujours affirmé que des négociations pacifiques avec ces nazis censés être d'origine juive, pour contrecarrer leurs mobiles intrinsèquement agressifs, n'ont mené à rien ni ne mèneront à rien. Pourquoi ne tirons-nous pas les leçons du passé ? Pourquoi ne pouvons-nous pas comprendre que, indépendamment même du caractère immuable du sionisme, les négociations ou une entente avec un ennemi qui occupe notre territoire ne peuvent avoir d'autre résultat que de lui donner un avantage injuste.

83. S'il n'y avait pas eu Camp David, le beau pays du Liban n'aurait pas été trempé de sang par les atrocités sionistes aujourd'hui. Et après toutes ces expériences amères, n'avons-nous pas raison aujourd'hui de penser que l'acceptation de plans tels que le plan de Fez, le prétendu plan Reagan ou le pacte entre le Liban et Israël est non seulement une trahison de la cause palestinienne mais aussi une plus grande trahison des

*La version anglaise de la déclaration a été communiquée par la délégation.

aspirations de près d'un milliard de musulmans de par le monde ?

84. Il n'y a qu'un remède à la croissance cancéreuse du sionisme : le bistouri. Si les alliés avaient pu persuader Hitler de se retirer et de reconnaître les droits d'autres pays, nous pourrions aujourd'hui faire de même avec les sionistes. Il ne fait aucun doute que l'impérialisme des Etats-Unis et le sionisme mènent une politique coordonnée visant à effacer l'identité religieuse et nationale du peuple palestinien persécuté et, par une conspiration politique, militaire et publicitaire, à détruire, à long terme, la cause de la Palestine. La présence croissante des forces impérialistes américaines et françaises n'a qu'une seule signification : les oppresseurs impérialistes ont décidé de s'opposer à la liberté et à l'indépendance de tous les Etats musulmans du monde dans un affrontement final. Le bombardement de zones résidentielles musulmanes au Liban par les puissances d'agression américaine, française et autres montre-t-il d'autres intentions ?

85. Si les Nations Unies veulent vraiment appliquer les principes de la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, elles doivent préconiser un embargo militaire et économique général à l'encontre du régime usurpateur sioniste; elles doivent également créer un système permettant d'observer la juste application de cet embargo, système par lequel tout Etat qui ne respecterait pas l'embargo décidé par les Nations Unies serait identifié. Les Nations Unies doivent s'acquitter de leurs obligations juridiques découlant des Articles 41 et 42 du Chapitre VII de la Charte en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies devraient, sur la base des principes de la Charte, condamner les Gouvernements des Etats-Unis et de la France pour leur agression militaire du Liban et la violation des droits du peuple libanais. Enfin, je voudrais ajouter qu'en vertu de l'Article 6 le régime sioniste devrait être exclu de l'Organisation des Nations Unies pour avoir enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte.

86. Aujourd'hui, cependant, le peuple tyrannisé et opprimé de Palestine reste tyrannisé et opprimé comme par le passé. La République islamique d'Iran estime que la solution de la question de Palestine réside dans une action internationale conjointe visant à éliminer les causes de l'agression dans une confrontation décisive et énergique avec l'agresseur, afin de faciliter le retour du peuple palestinien dans ses foyers et la création d'une Palestine indépendante dans tous les territoires occupés appartenant au peuple palestinien. Nous sommes convaincus que la victoire dans cette lutte ne peut être gagnée qu'en suivant les enseignements sublimes de l'Islam, en soulignant nos valeurs humaines et en mobilisant les masses musulmanes et tous les peuples épris de paix dans le monde contre les dirigeants et les régimes qui sont tributaires du Satan que sont les Etats-Unis et leurs mercenaires sionistes.

87. La délégation de la République islamique d'Iran exprime son plein appui à la lutte armée menée par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits usurpés; elle appelle l'attention de tous les Etats Membres individuellement et des Nations Unies dans leur ensemble sur leurs obligations et engagements à l'égard de cette question importante et avertit tous les Etats Membres responsables que l'effondrement de la cause de la Palestine signifierait l'impuissance et la faillite de l'ensemble de la communauté internationale à l'égard du régime agressif sioniste et de ses alliés de l'oppression. Nous ajoutons également que la cause de la Palestine constitue une partie inséparable et intégrante de la cause du peuple

islamique partout dans le monde. Si l'un d'entre nous dans le monde islamique devait rester indifférent devant la situation qui existe en Palestine et laisser encore du temps à ce régime agressif et raciste, nous deviendrions, l'un après l'autre, les victimes de la politique expansionniste de cet agresseur chronique. Nous devons tous apprendre, une fois pour toutes, que la force ne reconnaît d'autre logique que la logique de la force.

88. Le grand risque que nous courons si nous ne faisons pas énergiquement face aux agresseurs, c'est non seulement que l'agression pourra continuer dans un cas particulier, mais aussi que cette attitude persuadera et encouragera toutes les autres forces d'agression en puissance. Si certains des régimes au pouvoir dans des pays islamiques n'avaient pas adopté une attitude de soumission et d'impuissance à l'égard de la non-entité sioniste et de son allié armé jusqu'aux dents, le grand Satan, le gouvernement athée de l'Union soviétique n'aurait certainement jamais osé entrer sur la terre islamique d'Afghanistan, et si le grand peuple du Viet Nam n'avait pas lutté si héroïquement et inlassablement contre l'agression par les Etats-Unis, nous assisterions certainement aujourd'hui à une concurrence arrogante entre les chevaux des superpuissances dans une grande partie des pays du tiers monde. Ainsi, la résistance armée d'une nation envahie non seulement profitera à ceux qui luttent contre l'agression mais aussi garantira l'indépendance et la souveraineté nationale de toutes les autres nations.

89. C'est pourquoi la lutte armée que mène depuis trois ans le peuple afghan contre la force d'occupation russe est et restera, aux yeux des peuples du tiers monde en général et de la grande famille islamique en particulier, un exemple remarquable de l'héroïque résistance d'un peuple.

90. Il est grand temps que la communauté internationale s'intéresse sérieusement à la question d'Afghanistan. Le massacre du peuple afghan sans défense, qui, avec un minimum de possibilités, résiste de façon héroïque à une puissante invasion étrangère de son pays, les bombardements continus de ses foyers et de ses fermes, l'utilisation d'armes chimiques mortelles et le massacre et les blessures infligées à un grand nombre de personnes, le statut de réfugié pour 4 millions d'entre elles, tout cela ne peut pas être réglé à la table des négociations à Genève, en l'absence des véritables représentants du peuple afghan. L'Union soviétique s'engage dans la même voie que celle suivie par les Etats-Unis au Vietnam et, si elle poursuit cette politique, elle se verra infliger la même leçon par le peuple afghan que celle que le Satan américain a reçue du peuple vietnamien.

91. Le peuple de la République islamique d'Iran, qui a tant de choses en commun avec le peuple afghan, ne peut rester muet devant cette invasion. La seule manière de régler le problème afghan est d'obtenir le retrait immédiat, inconditionnel et complet des forces d'occupation de l'Afghanistan, ainsi que la non-ingérence d'autres forces dans les affaires intérieures de ce pays, le retour des réfugiés afghans dans leur patrie et la garantie du droit du peuple afghan de décider de son propre destin. C'est sur cette base que nous rejetons toute négociation menée en l'absence des véritables représentants de la nation afghane. Nous déclarons en outre que la nation afghane est adulte et n'a pas besoin de tuteur, et aucun gouvernement ou organisation internationale n'a le droit d'entamer des négociations au nom du peuple afghan.

92. Cela fait maintenant trois ans que le peuple iranien a été sauvagement envahi par l'impérialisme mondial et par ses sbires. Aux yeux de l'impérialisme, le peuple musulman de l'Iran a commis un péché impardonnable :

il a conquis de nouveau sa liberté et son indépendance; il a refusé la domination des grandes puissances et il a décidé d'œuvrer en faveur de la justice et de la vérité partout dans le monde. Le régime Baath de l'Iraq, représentant les intérêts de l'impérialisme, a depuis trois ans fait tout ce qui était en son pouvoir pour détruire les ressources économiques et humaines de deux peuples musulmans au Moyen-Orient et a ainsi rendu des services considérables à l'impérialisme et au sionisme mondial à cet égard. Il y a trois ans, lorsque notre pays venait de se débarrasser de la domination du Satan américain et de ses sbires, notamment l'ex-Chah, et prenait progressivement des mesures difficiles pour reconquérir la terre libérée d'Iran, le parti Baath agressif de l'Iraq a envahi l'Iran dans une guerre éclair contre le peuple perse sans défense, d'origine kurde et arabe, employant 12 divisions bien équipées, près de 3 000 chars et de nombreux bombardiers et hélicoptères armés. Ils se sont profondément engagés à l'intérieur de notre territoire, qui venait d'être libéré des griffes du grand Satan et de son agent en Iran, le Chah américain. Des villes sans défense, des villages et des hameaux ont été envahis les uns après les autres; des milliers de personnes, des hommes et des femmes innocents, vieux et jeunes, ont été massacrés; des villes et des villages ont été rasés. Et nous nous sommes rendu compte que le prix qu'il nous avait déjà fallu payer pour libérer notre pays de la domination de l'Ouest et de l'Est et pour gagner la liberté et l'indépendance était bien plus élevé que nous l'avions prévu.

93. Bien avant que le Secrétaire général du Parti communiste — Tudeh — d'Iran ait été arrêté pour espionnage éhonté au service de l'Union soviétique, il avait avoué dans une interview à la télévision que l'Union soviétique l'avait déjà informé de l'invasion imminente de l'Iran par l'Iraq et que les Baathistes irakiens nourrissaient l'idée de « libérer » la riche province pétrolière du Khuzistan. Beaucoup d'entre nous, en Iran, qui avions déjà l'expérience des bombes françaises, américaines et soviétiques qui avaient détruit nos villes et nos villages frontaliers étaient persuadés que les superpuissances étaient déjà parvenues à un accord pour soutenir le régime Baath d'Iraq dans son invasion dévastatrice de l'Iran révolutionnaire.

94. A cette époque, le régime agressif de Saddam, qui avait perdu la tête en raison de sa victoire facile à la Don Quichotte contre les hôpitaux, les mosquées, les écoles et les populations sans défense, a déclaré avec arrogance dans un communiqué officiel aux Nations Unies : « Les troupes irakiennes continuent leur progression, infligeant de nouvelles défaites à l'ennemi persan. » Il s'agit là d'une citation du communiqué [A/C.1/35/5] du prétendu Conseil du commandement révolutionnaire d'Iraq. Les représentants savent-ils quelle a été la réaction du Président du Conseil de sécurité à cette époque ? Je les prie de bien vouloir examiner la résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 1980. Peut-on y trouver quelque chose qui fasse état du retrait des forces agressives aux frontières internationalement reconnues ? Nous est-il permis de demander maintenant pourquoi il n'y a pas eu de telle demande ? Devons-nous supposer que le silence du Conseil de sécurité à ce sujet était en plein harmonie avec les désirs maléfiques du Ministre des affaires étrangères d'Iraq, exprimés dans sa lettre du 27 octobre 1980, adressée au Secrétaire général, dans laquelle il déclare :

« Etant donné les considérations susmentionnées, le Gouvernement de la République d'Iraq tient à faire observer que tout appel demandant le retrait des forces irakiennes, avant que l'Iran reconnaisse la souveraineté irakienne en droit et en pratique, est à notre

avis une impossibilité juridique et pratique car l'Iran n'a pas délimité ses frontières avec l'Iraq de façon précise.

« ...

« Les positions qu'ont atteintes les forces irakiennes constituent notre ligne nécessaire de défense en attendant que l'Iran reconnaisse nos droits et que soient obtenues des garanties qui permettent de régler le différend de manière définitive et permanente². »

95. Cela respecte-t-il les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 1 et les paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies ? Un tel régime respecte-t-il la sécurité mondiale ?

96. Au paragraphe 3 de la résolution 479 (1980), le Conseil de sécurité « demande à tous les autres Etats de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir pour effet d'intensifier et d'étendre encore le conflit ». Les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont-ils pas voté pour cette résolution ?

97. Les Gouvernements des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la France, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité n'ont-ils pas violé leur propre résolution, adoptée frauduleusement, en apportant au régime irakien une assistance financière et militaire énorme ? Tous les missiles et toutes les bombes lancés depuis deux ans sur notre population, civile sans défense, après l'adoption de cette résolution, ont-ils été fournis au régime agressif de l'Iraq à partir la planète Mars ? Pourquoi cette violation flagrante de la résolution 479 (1980) n'a-t-elle jamais été remise en question ? Pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il gardé le silence à propos de cette guerre depuis deux ans ? Les crimes commis par le régime Baath à l'intérieur de notre territoire n'ont-ils pas menacé la paix et la sécurité dans le monde ? Où sont tous ces gens qui maintenant portent le deuil et pleurent pour la paix dans la région ? Où se sont-ils cachés pendant tout ce temps ? Il est certain que tous ceux qui sont épris de justice et qui sont bien informés savent quel est l'enjeu actuellement. Ce n'est pas la paix ni la sécurité qui sont menacées à présent, mais le régime de Saddam et les intérêts de ses partisans, les grandes puissances.

98. Le silence mortellement indifférent du Conseil de sécurité a accompagné la propagande vantarde des Baath irakiens qui ont versé le sang d'innombrables musulmans iraniens depuis près de deux ans. Notre peuple frappé par la guerre savait dès le départ que le véritable motif à l'origine de l'invasion de l'Iran par les Baath irakiens n'était pas l'occupation de certaines parties de notre pays. Les Baath irakiens visaient sérieusement le renversement de la République islamique d'Iran.

99. Nous sommes convaincus que c'est parce que nous sommes une nation indépendante et déterminée à le rester que nous sommes si isolés et devons lutter seuls contre un ennemi qui est soutenu par pratiquement tous les membres du club d'oppression du monde. La grande mobilisation de notre peuple et son action rapide vers les fronts de bataille ont lancé un défi à tous les calculs les plus diaboliques. La ville portuaire de Khorramshahr a été libérée à la suite de combats très durs et les mercenaires vaincus de l'Iraq ont hâté leur retrait. A la suite de quoi, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, a écrit ce qui suit au Secrétaire général le 27 octobre 1980 : « Sur le plan des considérations militaires et de la topographie, il y a peut-être de meilleures positions défensives en avant des lignes actuelles, mais il n'y en a pas en arrière². »

100. Oui, c'est ce même régime qui, à la suite de la défaite de Khorramshahr et de la rapide destruction de

l'armée d'occupation iraquienne tombée aux mains de notre peuple, s'est transformé en un instant, comme par enchantement, en un gouvernement épris de paix et a déclaré avoir pris unilatéralement la décision surprenante d'évacuer les territoires occupés en Iran. A la suite de quoi, le Conseil de sécurité, de manière tout aussi surprenante a brisé son silence long de deux ans et a prié les deux parties belligérantes d'évacuer tous les territoires occupés.

101. Deux ans d'occupation de nos territoires n'ont en aucune façon menacé la paix et la sécurité internationales; mais les premières défaites des agresseurs sur notre territoire ont immédiatement menacé de le faire. Notre pays n'a-t-il pas eu raison de rejeter cette logique ridicule du Conseil de sécurité ?

102. Je suis certain que la plupart des représentants ont déjà étudié le rapport de la mission d'inspection des Nations Unies³ qui a visité le territoire libéré de notre pays. Cette mission s'est également rendue en Iraq, où elle a inspecté les villes frontalières et les cités et a préparé un rapport sur cette question. Bien que ce rapport ne traite pas de tous les faits relatifs au côté iranien de cet événement tragique, il a malgré tout relaté certains faits de manière tout à fait impartiale. Nous prions ceux qui n'ont pas étudié ce rapport de bien vouloir le faire et de comparer sa teneur avec les communiqués officiels et les communiqués de presse que les gouvernements du régime d'agression et du pays envahi ont jusqu'ici adressés à l'Assemblée générale ou au Secrétaire général. Une étude comparative de ce genre déchirera le masque prétendument épris de paix qui cache le visage hideux du régime brutalement agressif des Baath iraqiens. Le rapport montre que la majorité de nos villes et cités occupées ont été détruites à 90 p. 100, et parfois à 100 p. 100, par de l'équipement militaire en violation directe des articles de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁴. Les villes de Hoveyze, Khorramshahr et Qasr-i-Shirin tombent dans cette catégorie. Du côté iraquien, un coup d'œil sur ce rapport montre que les Baath iraqiens ont misérablement manqué de prouver ce qu'ils proclamaient. Ce document n'est-il pas pour chacun une indication que le peuple musulman d'Iran, qui a été victime d'une agression bestiale et qui depuis trois ans a souffert des bombardements quotidiens effectués au hasard par l'agresseur et a été frappé par des centaines de missiles mortels, a suivi strictement les enseignements de l'Islam et s'est abstenu de représailles à l'égard des villes et cités iraqiennes qui se trouvent facilement à portée de l'artillerie iranienne ?

103. L'Assemblée a entendu ce que le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a déclaré à propos des intentions pacifiques du régime iraquien. Mais j'attire l'attention sur ce que le régime iraquien a fait, non seulement au cours de ces derniers mois, aux villes de Piranshahr, Baneh, Marivan, Andimeshk et Gilan Gharb, en Iran occidental. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq parle de paix et de solutions pacifiques, alors que les rues, les zones résidentielles et les marchés de ces villes sont encore trempés du sang de femmes et d'enfants innocents et sans défense.

104. Cela n'est toutefois qu'une petite partie de la tragédie sanglante de la folle invasion Baath de l'Iran. Existe-t-il une seule personne qui ne connaisse la catastrophe du pétrole qui s'écoule dans le golfe Persique, résultant d'une tentative délibérée, en dehors de la zone de guerre, de polluer les eaux du Golfe, de façon à mettre en danger la vie marine et de menacer les intérêts des pays côtiers ? Ne savons-nous pas que le régime iraquien a désespérément tenté de lier la question du contrôle de

cette fuite de pétrole à celle du théâtre des opérations de guerre et que, en retardant et en mettant un terme aux opérations tendant à maîtriser ce flot de pétrole, il a prouvé une fois encore qu'il était prêt à sacrifier les intérêts vitaux des pays côtiers et à bouleverser leur écologie au profit de ses intérêts égoïstes et de ses objectifs inhumains ?

105. Il y a quelques jours, heureusement, nos techniciens et experts du pétrole, après avoir surmonté d'énormes obstacles et fait preuve de grands sacrifices personnels, ont réussi à maîtriser totalement l'un des puits de pétrole endommagés qui déversait plus de 2 000 barils de pétrole dans les eaux du golfe Persique. Cette réalisation remarquable est une indication du vif intérêt que porte la République islamique d'Iran à la préservation des intérêts des Etats de la région et à sa capacité de le faire. Mais serait-il possible d'assurer les intérêts des Etats de la région pendant longtemps ? Qui pourrait garantir que le régime d'agression de l'Iraq ne publiera pas demain un autre communiqué, semblable au communiqué militaire n° 1106, en date du 2 mars 1982, dans lequel son attaque sur les puits de pétrole et leur destruction étaient présentées comme une autre grande victoire militaire, mettant une fois de plus en danger les intérêts des Etats du golfe Persique ?

106. Imaginons que, vers la fin de la seconde guerre mondiale, alors que les jours de l'agression nazie étaient comptés et que les armées alliées libéraient les villes européennes les unes après les autres, les peuples d'Europe frappés par la guerre, dont les parents les plus proches et les plus chers avaient été massacrés par les armées d'invasion d'Hitler, aient entendu tout à coup Hitler déclarer, au cours d'une conférence de presse à la radio, son profond amour pour la paix et la sécurité, condamner l'agression des territoires occupés par les forces alliées, et déclarer sa surprise en constatant que les alliés n'étaient pas disposés à s'asseoir avec lui à la table des négociations et à résoudre tous les problèmes dans une atmosphère amicale. Qu'auraient ressenti les victimes d'une telle brutalité ? Hitler ne semble pas avoir eu ce sens amer de l'humour ni avoir été suffisamment hypocrite pour faire cela. Malheureusement, les petits successeurs Baath d'Hitler possèdent ce sens amer de l'humour et leur hypocrisie ne connaît pas de limite.

107. Nous vivons dans un monde tout à fait injuste. Au cours de ces quelques derniers mois, nous avons informé à deux reprises les Nations Unies que le régime iraquien avait l'intention de lancer des attaques par missiles contre de grandes villes et des zones résidentielles, quelques jours avant que ces atrocités ne prennent place. Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous soyons dotés du don de prophétie. Nous savons malheureusement d'expérience que, chaque fois que les Baath perdent lâchement sur le champ de bataille, ils ont recours à cette sorte de massacre de masse contrôlé à distance à l'aide de leurs missiles de longue portée fabriqués par les Russes et les Français. Les documents du Conseil de sécurité, en date du 5 mai 1983⁵ et du 4 août 1983⁶ respectivement, prouvent la validité de notre déclaration. Dans les deux cas, nos craintes ont été justifiées, mais en ces deux occasions sanglantes les Nations Unies n'ont pas réagi. Pendant combien de temps ce traitement injuste et inhumain va-t-il se poursuivre ?

108. En dépit de tout cela, nous voulons que l'Assemblée sache que, aussi loin qu'aillent les crimes perpétrés contre notre peuple par le régime iraquien, une chose ne changera pas : la résolution de notre peuple musulman uni qui s'est juré de regagner ses droits volés et de châtier les criminels de guerre. L'intensification des crimes Baath contre notre peuple et la poursuite de l'agression ont

rendu toutes propositions de paix inacceptables et improbables. Pourtant, nous n'accepterons pas de compromis, même sur une partie de nos droits légitimes. Nous voudrions ajouter aussi que ceux qui font obstacle à la réalisation de nos exigences légitimes seront responsables de la poursuite de cette guerre. Nous lançons ici un avertissement à ces puissances qui alimentent constamment la machine de guerre iraquienne et font courir en même temps des rumeurs quant au manque de sécurité dans le golfe Persique, afin de préparer le terrain à leur propre présence militaire dans une région dans les eaux troubles de laquelle nul ne pourra plus pêcher.

109. Nous assurons la communauté internationale que, tant que nous pourrions sauvegarder nos intérêts économiques dans le golfe Persique, nous garantirons le passage innocent des navires, en vertu des règles et des lois internationales. Nous sommes certains que notre conduite jusqu'à présent a déjà prouvé notre aptitude à nous acquitter de cette obligation et nous voulons que la communauté mondiale sache bien que la défense fructueuse et légitime de notre pays et l'élimination de l'agresseur aboutiront certainement à la paix, à la sécurité et à la tranquillité pour tous les pays de la région, à une paix durable qui pourrait consolider des liens d'amitié plus étroits entre tous, sur la base du respect mutuel.

110. Mais nous déclarons catégoriquement que nous ne tolérerons plus le passage de navires chargés de munitions de guerre, envoyés par les marchands de la mort au régime iraquien et qui passent par le détroit d'Hormuz pour se rendre dans certains ports de la partie australe du golfe Persique. Dans l'avenir, nous exercerons notre autorité à cet égard avec moins d'indulgence que par le passé. Nous annonçons également au monde que toute aventure mal inspirée et qui serait au détriment des intérêts vitaux de la République islamique d'Iran entraînera immédiatement la fermeture totale du détroit d'Hormuz et l'arrêt de toute livraison de pétrole à partir de cette région. Il doit être absolument clair que ceux qui fournissent à l'agresseur des armes sophistiquées seront tenus pour responsables et devront assumer les conséquences de cette mesure. A cet égard, nous nous adressons en particulier au Gouvernement français qui, avec ignorance et effronterie, s'est lancé dans cette entreprise hasardeuse. Nous avertissons le prétendu gouvernement socialiste français, qui est plus d'un siècle en retard et qui, à l'heure actuelle, imite de façon ridicule les colonialistes du XIX^e siècle, des conséquences des actes. Le prétendu gouvernement socialiste français ne semble pas avoir compris que le monde a changé et que l'ère de la diplomatie de la canonniers est depuis longtemps révolu. Si le Gouvernement français ne prend pas conscience des réalités du XX^e siècle et si n'importe quel gouvernement agressif ose s'approcher de nous dans le golfe Persique, nous le transformerons, en tant que première mesure, en un grand cimetière pour les agresseurs. N'oublions pas que l'Iran, et en particulier l'Iran islamique, a été la terre d'hommes et de femmes qui, grâce à leur génie militaire et à leurs réalisations scientifiques, ont souvent joué un rôle vital dans le destin de l'humanité.

111. Malheureusement, ces violations et ces actes d'agression sont commis par les puissances d'oppression partout dans le monde, et en particulier dans le tiers monde. Prenons l'exemple de l'Afrique. Sur ce continent, une nouvelle vague de néocolonialisme a frappé le peuple africain longtemps opprimé et les souvenirs tragiques de l'époque coloniale du XIX^e siècle sont ravivés. Nous condamnons fermement la fourniture d'équipement de guerre au Tchad par la France et les Etats-Unis d'Amérique, dont le seul objectif est de poursuivre la domination coloniale et de piller les ressources naturelles du

peuple africain. Le prétendu gouvernement socialiste français devient aujourd'hui un élément particulièrement dangereux dans le monde. Confronté à la banqueroute de sa politique économique, il s'est lancé dans une politique d'aventure militaire globale et appuie les gouvernements d'agression et les despotes du monde. Le gouvernement socialiste français a non seulement violé toutes les conventions internationales, mais il n'a même pas respecté les résolutions du Conseil de sécurité qui portent sa propre signature sans valeur.

112. La République islamique d'Iran, tout en chérissant la riche culture, la littérature et les traditions libérales précieuses du peuple français, avec lequel elle entretient des liens anciens, condamne fermement et sans équivoque le Gouvernement français actuel pour sa violation des droits d'autres nations et elle exige le retrait immédiat de toutes les forces d'oppression du Tchad, car elle est certaine que le peuple tchadien ne tolérera pas la présence de troupes d'oppression sur son sol.

113. Depuis des années le peuple musulman du Sahara occidental, sous la direction du Front POLISARIO⁷, lutte pour son indépendance et sa souveraineté nationale. Nous déclarons notre plein appui à sa lutte et nous pensons que l'occupation militaire du Sahara occidental doit prendre fin, conformément à la résolution adoptée par la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983 [voir A/38/312], et conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il est temps que les régimes dépendants d'Afrique comprennent que ce n'est pas en servant les intérêts impérialistes et en s'engageant dans des voies tordues, sous la direction des superpuissances, qu'ils progresseront.

114. Les peuples du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale soutiennent chaleureusement leurs frères et sœurs africains puisque, outre leur expérience commune et leur histoire commune de luttes anticolonialistes, ces deux peuples ont, au cours des quatre dernières décennies, été victimes de régimes racistes et sauvages appuyés par le satan américain. C'est à juste titre que le régime raciste d'Afrique du Sud a été qualifié d'« Israël de l'Afrique ». Le racisme et le sionisme partagent le même passé et le même objectif. Ils croient tous deux dans la violation des droits des autres Etats et ils préconisent tous deux l'usurpation violente de la terre des autres peuples. Ni l'un ni l'autre ne respectent l'opinion publique ou la Charte ou les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et ils ont tous deux pour but de perturber les normes des relations internationales. Ces deux forces du mal, le sionisme et le racisme, obéissent à la loi de la jungle en matière de relations internationales et leur but est d'envahir les autres pays libres du monde, une fois qu'ils ont renforcé leur pouvoir maléfique sur les peuples et les terres qu'ils dominent et occupent déjà.

115. On vient de me remettre une note qui sert d'exemple concret, puisqu'elle annonce une autre attaque iraquienne par missiles contre deux villes d'Iran — Andimeshk et Dezful. Il est intéressant de constater qu'il y a deux jours notre délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies avait prévu cette attaque par missiles et en avait par conséquent informé le Secrétaire général. Mais, malheureusement, comme d'habitude, aucune mesure n'a été prise concernant cette attaque commise contre des quartiers résidentiels dans nos villes.

116. Je vais donner les détails de l'attaque :

« A 14 h 24, heure locale, hier, quatre lieux ont été attaqués par des missiles irakiens à Andimeshk et à Dezful, ce qui a entraîné les pertes et les dommages suivants : à Dezful, 31 personnes ont été massacrées

et 130 personnes ont été blessées; 95 ensembles résidentiels ont été totalement détruits et 230 ensembles ont été à moitié détruits, dont 60 boutiques. A Andimeshk, 23 personnes ont été massacrées et 120 personnes ont été blessées; 60 ensembles résidentiels ont été totalement détruits et 120 ensembles ont été à moitié détruits. »

117. Nous savons, bien entendu, que l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions internationales, en raison des manipulations des superpuissances d'oppression, ne peuvent pas faire beaucoup, et nous avons d'ailleurs peu d'illusions à ce sujet. Nous avons simplement donné cette information pour que les membres de l'Assemblée aient une idée plus juste de ce qui se passe et comprennent pourquoi nous ne pouvons répondre à cet ennemi brutal que sur le champ de bataille. Bien sûr, ces tentatives désespérées montrent une fois de plus la faiblesse de l'ennemi. Elles montrent aussi qu'il est en train de s'effondrer, que Saddam n'a même plus sa place parmi son propre peuple et que, dans un très proche avenir, il sera vaincu.

118. Je poursuis maintenant ma déclaration. Il est nécessaire que les Nations Unies, maintenant qu'elles ont fait le diagnostic de la maladie raciste qui menace la communauté internationale comme un cancer, et étant donné leurs obligations et engagements vis-à-vis de la défense des droits de l'homme inaliénables et du respect du droit des Etats à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, prennent des mesures efficaces pour éliminer la discrimination raciale et le racisme sioniste de la surface de la Terre. Il leur faut s'acquitter de leur mission historique qui est d'appliquer les principes des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité et le respect des droits de l'homme.

119. La République islamique d'Iran, tout en apportant son plein appui au peuple opprimé de Namibie, exige le retrait immédiat des forces d'occupation du gouvernement raciste sud-africain et encourage vivement tous les pays révolutionnaires d'Afrique et tous les mouvements progressistes — à commencer par la South West Africa People's Organization [SWAPO], le représentant authentique du peuple namibien opprimé — à poursuivre leur lutte légitime et héroïque. Nous condamnons énergiquement les gouvernements colonialistes qui appuient le gouvernement raciste et agressif de Pretoria en dépit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des principes de la Charte, et nous nous déclarons parfaitement solidaires des efforts et des luttes des pays africains anticolonialistes et antiracistes, ceux de l'Angola, du Mozambique et du Zimbabwe en particulier.

120. La situation en Amérique latine n'est pas beaucoup plus saine que celle en Afrique ou au Moyen-Orient, en raison de la politique satanique de l'impérialisme *gringo*. L'intervention en toute impunité du grand Satan dans les affaires intérieures des pays de cette région, du Nicaragua et d'El Salvador en particulier, non seulement viole de la manière la plus éhontée les principes de la Charte, mais menace aussi la paix et la sécurité du monde dans lequel nous vivons. La République islamique d'Iran, tout en condamnant ces politiques coloniales internationales, rend hommage à toutes les forces combattantes qui, sur la scène politique de l'Amérique latine, se sont courageusement dressées pour lutter contre le grand Satan, la source de tous les maux sur la Terre, et pour se débarrasser de ses laquais d'Amérique latine. Nous déclarons notre plein appui aux mouvements de libération qui luttent contre l'impérialisme américain. Nous pensons que les décisions du Groupe de Contadora peuvent servir de base utile à la solution des problèmes de

l'Amérique latine et à l'élimination de l'intervention et de l'agression extérieures.

121. Nous estimons qu'il est grand temps que tous les peuples du monde qui se sont dressés pour recouvrer leurs droits légitimes fassent comprendre à tous les agresseurs et à tous les criminels du monde qu'aucune nation n'a besoin de leur misérable suzeraineté et de leur paternalisme sanglant. Il est temps aussi que chaque pays qui a été divisé par les conspirations internationales des superpuissances s'efforce de faire revivre son unité nationale et culturelle. La lutte du peuple de la péninsule coréenne est, par excellence, un exemple à cet égard.

122. Je voudrais en venir maintenant à la grave question de la course aux armements. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a été un échec en raison de l'obstruction des grandes puissances et de leur manque de coopération. Cette session extraordinaire a confié au Comité du désarmement la tâche de préparer un programme complet et acceptable pour tous les membres et de le présenter à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Le Comité s'est-il acquitté de sa mission ou bien les peuples du monde doivent-ils continuer à vivre dans l'angoisse, la terreur et l'horreur causées par les ambitions dominatrices des superpuissances qui poursuivent leurs négociations trompeuses et inutiles? Qu'ont donné jusqu'à présent les négociations bilatérales soviéto-américaines sur la limitation des missiles de moyenne portée et sur les armes stratégiques, dont dépend le sort des quelque 4 milliards d'êtres humains que compte notre planète?

123. Aujourd'hui, la phase cruciale de la décision visant à déployer en Europe plus de 500 missiles et ogives nucléaires, y compris les Pershing II et les missiles de croisière, est déjà entamée. Cette partie du monde est déjà transformée en une poudrière, et il suffirait d'une toute petite erreur, d'un mauvais calcul ou d'une étincelle pour que tout le continent européen s'embrace et pour que les peuples d'Europe soient sacrifiés sur l'autel voué au Satan des grandes puissances, alors que d'autres parties du monde seraient prises elles aussi dans le brasier.

124. Chacune des superpuissances essaie de justifier sa position illogique en dénonçant le manque de correction de l'autre. L'Union soviétique déclare que si les missiles décrits plus haut sont déployés par l'Occident, elle devra pour sa part renforcer son système de missiles. Et le Satan des Etats-Unis justifie son opposition à la convocation de la Conférence sur l'océan Indien par la présence militaire soviétique en Afghanistan. Cette conférence qui devait avoir lieu en 1983 a été, une fois encore, repoussée. Nous nous félicitons du changement fort heureusement intervenu dans la position de pays qui, à l'origine, étaient opposés à la convocation de la Conférence sur l'océan Indien. Ils ont compris l'urgence du problème et œuvrent déjà maintenant à la préparation d'une résolution en la matière, qui sera présentée à l'Assemblée générale. Nous espérons que d'autres Etats Membres se joindront à eux. Plus que jamais, la paix et la sécurité internationales exigent que la région de l'océan Indien soit à l'abri de la course aux armements des grandes puissances et qu'elle ne soit pas infestée par des armes nucléaires.

125. La proposition de non-recours en premier aux armes nucléaires a, l'année dernière, semé l'espoir dans les cœurs anxieux des gens et on a cru un instant avec optimisme que d'autres Etats suivraient cet exemple et prendraient des mesures destinées à relâcher les tensions au lieu de nous abreuver de paroles et de discours. Malheureusement, les grandes puissances ont montré par leurs actes que leur promesse de ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire, de réduire et contrôler les

dépenses d'armements ou encore de limiter le nombre de leurs sous-marins lanceurs de missiles balistiques n'était rien d'autre qu'un geste politique sans signification, destiné uniquement à servir leur propre propagande.

126. J'estime qu'il est maintenant nécessaire d'évoquer brièvement la situation économique dans le monde. L'adoption, par les économies avancées, de mesures protectionnistes, comme de politiques financières restrictives, a contribué au déclin du volume du commerce international. En même temps, la baisse marquée du prix des produits de base et l'augmentation rapide du prix des exportations industrielles des pays développés sont à l'origine de la détérioration des termes de l'échange.

127. La crise monétaire et financière actuelle, aggravée encore par les politiques bien particulières du Satan des Etats-Unis et de ses alliés industriels, s'ajoutant à l'imposition de différentes restrictions visant à empêcher le tiers monde d'accéder aux ressources financières préférentielles, aux marchés de capitaux et à la technologie internationaux, a concouru à aggraver encore la crise économique actuelle et à semer le chaos dans le processus de développement des pays en développement. L'augmentation énorme et rapide du volume de la dette étrangère de ces pays, sans parler des difficultés socio-politico-économiques internes qu'ils connaissent, n'est que la manifestation de la crise profonde qui frappe l'économie mondiale. J'ajouterai que, contrairement à ce que disent les oppresseurs et les dominateurs, les difficultés actuelles du système économique mondial ne sont pas du tout cycliques. Il s'agit en fait de problèmes structurels inhérents au système capitaliste mondial injuste et à la domination historique d'une minorité privilégiée sur une majorité privée de tout.

128. Comme on le sait fort bien, les oppresseurs s'opposent à toute réforme du système économique mondial actuellement en vigueur; ils résistent même de façon intransigeante à la moindre exigence légitime des pays opprimés. L'adoption de cette attitude négative à l'égard d'un début sérieux de négociations visant à instaurer le nouvel ordre économique international et le fait de chercher à éviter de participer aux négociations globales — en dépit de toute la rhétorique qu'ils déploient sur la compréhension et la coopération — comptent parmi les politiques destructrices des oppresseurs en général et de l'impérialisme des Etats-Unis en particulier. La maîtrise d'institutions telles que le FMI et la Banque mondiale par le Satan des Etats-Unis et ses alliés avancés est une forme traditionnelle de pression sur le tiers monde qui permet d'empêcher que ses exigences soient satisfaites.

129. La conduite des gouvernements de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et en particulier des Etats-Unis, au cours de la sixième session de la Conférence sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade, a bien dévoilé les intentions, les attitudes et les méthodes que je viens de décrire. L'impasse à laquelle a abouti cette session et le fait qu'elle n'a pas réussi à adopter des mesures positives et efficaces à propos de toutes les questions en litige n'ont été que la conséquence logique de l'intransigeance et de l'égoïsme de ces pays.

130. On a souvent dit que les négociations globales, si elles étaient menées, bien entendu, de façon sérieuse et logique, pourraient être considérées comme la première phase de la recherche d'une amélioration de la situation économique internationale et de l'introduction de modifications structurelles dans le système en vigueur. Nous estimons que ces négociations n'aboutiront à rien tant que l'on n'aura pas éliminé la domination oppressive des superpuissances sur les pays du tiers monde et renversé leurs valets dans ces pays. Nous pensons également que

des solutions limitées et partielles, telles que des négociations dans le cadre des institutions spécialisées, manipulées comme elles le sont par le Satan des Etats-Unis, et le recours au bilatéralisme par opposition au multilatéralisme dans les relations financières, ne peuvent que servir à maintenir l'état actuel de domination et de maîtrise et à institutionnaliser davantage la crise actuelle.

131. La République islamique d'Iran rejette l'ordre international actuel en vertu duquel le monde est divisé en deux pôles: l'Est et l'Ouest. Nous pensons que l'équilibre de la terreur qui régit le monde aujourd'hui, équilibre sur lequel repose la paix temporaire de notre époque, ne garantira pas la paix, la sécurité et la prospérité véritables de tous les peuples du monde. Les blocs de puissance existants et les alliances militaires ont amené le monde au bord du précipice de la guerre et de l'anéantissement.

132. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde n'a pas connu un seul jour sans guerre locale, sans guerre froide, sans tensions et sans de graves dangers pour la paix.

133. Les superpuissances, dans un effort ridicule visant à justifier leurs agressions, parlent constamment de « menaces à leurs intérêts vitaux », comme si elles avaient des droits naturels dans tous les pays du monde, comme si le reste du monde leur appartenait. S'agit-il d'autre chose que d'un sentiment de supériorité raciale? Cela ne révèle-t-il pas leur mentalité malveillante, en vertu de laquelle toutes les nations du monde auraient besoin de leur haute tutelle aveugle? Chaque jour, nous entendons parler des intérêts américains et français dans le golfe Persique, des intérêts soviétiques en Afghanistan, en Asie ou en Afrique, et des intérêts du Satan des Etats-Unis dans le monde entier. Cette notion repose-t-elle sur autre chose que sur le racisme, l'arrogance et l'ignorance? Hitler représentait-il quelque chose de différent? Malheureusement, cette sorte de « logique nouvelle » n'est pas utilisée exclusivement par les superpuissances, mais elle s'est étendue à leurs clients et à leurs acolytes. Un rapide examen des communiqués et des déclarations politiques du régime Baath de l'Iraq, du régime sioniste qui occupe la Palestine et du régime réactionnaire d'Afrique du Sud prouve que leur mentalité est infestée de notions de supériorité raciale et d'arrogance ethnique. C'est pourquoi le gouvernement socialiste français estime que les peuples de l'Iran et de l'Iraq devraient être sacrifiés sur l'autel des « intérêts français ».

134. Le Gouvernement et le peuple de la République islamique d'Iran, inspirés par les enseignements de l'islam, estiment que tous les êtres humains sont égaux. Nous rejetons absolument la logique de la discrimination raciale, en vertu de laquelle les superpuissances cherchent à humilier le reste de l'humanité. Nous estimons, par conséquent, que notre seul espoir réside dans le mouvement collectif des nations opprimées du monde qui cherche à mettre un terme à l'hégémonie des superpuissances.

135. A cet égard, nous croyons que le renforcement du Mouvement des pays non alignés, joint à notre insistance sur le principe du non-alignement, facilitera grandement la libération des opprimés du joug des superpuissances. Dans les conditions actuelles de crises et de tensions de notre monde, et tant que l'Organisation des Nations Unies sera paralysée par l'obstruction des puissances d'oppression et ne sera pas en mesure d'adopter des mesures pratiques et efficaces pour résoudre les nombreux problèmes du monde, le rôle extrêmement important du Mouvement des pays non alignés pour relâcher les tensions internationales ne sera jamais trop souligné. Pour tant, le succès de ce mouvement dépend de sa capacité

de chasser de ses rangs de façon catégorique les acolytes des grandes puissances qui prétendent être non alignés mais qui, en réalité, ne font que servir les intérêts de l'impérialisme mondial, garantissant ainsi la croissance de celui-ci et son orientation. Cependant, les réalisations de ce mouvement dans la solution de certains problèmes mondiaux, ainsi que le sens des responsabilités dont font preuve la majorité des Etats qui en sont membres à l'égard de l'avenir de ce mouvement, sont autant de promesses que celui-ci jouera un grand rôle, efficace et historique dans la formation des futures politiques du monde.

136. Bien que, jusqu'à présent, les efforts faits par les Nations Unies pour que soient appliqués les principes fondamentaux de la Charte n'aient pas eu beaucoup de succès et bien que, en dépit d'efforts considérables, l'Organisation n'ait pas pu réaliser, sur la scène internationale, les objectifs qu'elle était censée atteindre, le Gouvernement de la République islamique d'Iran espère sincèrement que l'Assemblée générale libérera l'Organisation des Nations Unies des serres des grandes puissances d'oppression et aidera à réaliser ses objectifs sacrés de paix, de sécurité, de prospérité et de bonheur pour l'humanité. Que la paix du Seigneur soit avec ses serviteurs véritables!

137. M. SEPÚLVEDA AMOR (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session sur laquelle reposent de grands espoirs pour la paix et la coopération internationales, qui ont tant besoin de l'engagement décidé des gouvernements et des nations. Le Mexique et le Panama ont d'étroits liens d'amitié; ils partagent des objectifs et des convictions qui les amènent à œuvrer de concert sur le plan international et à prendre des initiatives communes sur le plan latino-américain.

138. C'est précisément dans l'île de Contadora que nous avons entrepris, aux côtés de la Colombie et du Venezuela, des démarches diplomatiques pour résoudre, par la voie de la détente et de l'entente politique, les conflits d'Amérique centrale qui constituent un danger si grave pour la région et pour la coexistence mondiale.

139. Le Gouvernement mexicain est convaincu que, dans l'exercice de votre mandat, vous obtiendrez des résultats positifs. Votre expérience politique et diplomatique, jointe à la collaboration des Etats Membres, contribuera sans aucun doute à dissiper les inquiétudes et à renforcer la confiance en cette organisation et en l'avenir des relations internationales.

140. Le travail du Secrétaire général nous permet d'espérer une action multilatérale plus logique et plus novatrice.

141. L'esprit d'universalité de l'Organisation s'enrichit avec l'entrée de Saint-Christophe-et-Nevis. Nous nous en félicitons et nous souhaitons à ce peuple et à ce gouvernement la bienvenue parmi nous.

142. Dans cette intervention que j'ai l'honneur de faire devant l'Assemblée générale, la première au nom du gouvernement du président Miguel de la Madrid Hurtado, je tiens à réaffirmer la continuité inébranlable de la politique extérieure du Mexique ainsi que son engagement dynamique en faveur de la primauté des principes de la coexistence internationale. En outre, je tiens à vous faire part de la confiance du Président du Mexique quant à la vocation et à la compétence des institutions internationales pour assurer la paix et la sécurité internationales et pour répondre au besoin de justice et d'équité que réclame le monde en développement.

143. Dans la crise actuelle en Amérique centrale se manifestent trois dimensions fondamentales de la politique internationale. En premier lieu, la recherche de nouvelles formes structurelles répondant aux besoins et aux aspirations de chaque peuple. En deuxième lieu, la lutte en faveur d'une coexistence sur le plan régional répondant aux intérêts légitimes des peuples, à l'écart des affrontements stratégiques mondiaux. Enfin, la certitude qu'il est encore possible de trouver des terrains d'entente permettant une solution politique aux différends comme seule alternative à l'usage de la force. Permettez-moi de préciser ces trois éléments.

144. Les caractéristiques du monde contemporain font que tous les Etats sont mutuellement responsables de l'harmonie internationale. Aucun pays ne peut considérer de loin ou avec indifférence les problèmes des autres. De même, il se dégage très souvent de la vie régionale des idées et des expériences de caractère général qui peuvent contribuer à l'élaboration d'un ordre international juste et pacifique.

145. La nature des sociétés en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine révèle une tendance permanente au changement et à la transformation. Nos structures exigent une révision constante dans la recherche d'états plus avancés de développement politique, économique et social. En dépit des problèmes et des contradictions qu'il comporte, cet élan créateur est une réalité inéluctable et un facteur de progrès pour nos peuples.

146. Dans le cadre de ce processus toujours difficile, la région d'Amérique latine connaît maintenant l'éternel conflit entre ceux qui cherchent à maintenir sans modifications un ordre social désuet et ceux qui cherchent à le transformer. La résistance au changement prolonge et accuse la crise et aggrave le conflit idéologique.

147. La concentration de la richesse et la marginalisation de vastes domaines sociaux, liées à un développement précaire des institutions politiques, provoquent la violence, l'intolérance et les entraves à la liberté. Tant que ne seront pas pleinement respectés les droits des individus et des sociétés et tant que l'ordre politique dans son ensemble ne répondra pas aux exigences profondes des peuples, les causes ultimes du malaise régional persisteront. L'affrontement bipolaire est étranger aux véritables causes du conflit en Amérique centrale. C'est pour cela que nous insistons sur la nécessité impérieuse d'exclure cette crise de l'affrontement Est-Ouest et de toute velléité d'hégémonie.

148. La pacification durable de l'Amérique centrale ne pourra être réalisée que grâce au plein respect des principes de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention. Les structures de l'organisation sociale ne peuvent être changées d'une manière mécanique et encore moins être imposées dans des contextes différents. Faisons en sorte que les peuples en développement enrichissent à leur tour avec leur propre talent et leur propre expérience la tradition politique de l'humanité.

149. La modification du *statu quo* dans un ou plusieurs pays ne devrait pas mettre obligatoirement en danger la coexistence régionale ni menacer nécessairement l'équilibre mondial du pouvoir. Afin de ne pas tomber dans l'objectif irréaliste de paralyser l'histoire, il est absolument nécessaire de respecter, partout dans le monde, le principe du pluralisme; il est nécessaire d'identifier et de négocier les conflits selon leurs propres caractéristiques, à l'écart de toutes ingérences indues ou de simplifications manichéennes.

150. L'objectif de nos peuples est le développement dans l'indépendance et dans la justice, et non l'adhésion à des blocs de puissances. En Amérique centrale,

l'acceptation de la diversité et le recours au dialogue permettront l'instauration d'un climat stable ainsi que la réduction des extrémismes qui, très souvent, résultent davantage de la provocation que de la nécessité.

151. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, nous avons pu éviter une conflagration universelle. Néanmoins, nous n'avons pu empêcher la prolifération des conflits qui mettent de plus en plus en cause les intérêts et les perspectives à long terme des grandes puissances.

152. Devant l'imminence d'une conflagration en Amérique centrale, le Mexique n'a pas hésité à prendre des initiatives de paix. Au cours de cette année, nous nous sommes associés aux efforts de la Colombie, du Panama et du Venezuela afin de créer un climat se prêtant au dialogue et aux négociations entre les pays de cette région. Ce sont eux, néanmoins, qui doivent établir, avec le concours de la communauté internationale, leur propre cadre de coexistence et de solidarité.

153. Les démarches du Groupe de Contadora visent trois objectifs fondamentaux : la détente, la bonne entente politique et la coopération. Il est primordial d'arrêter les hostilités et d'éviter leur généralisation. Il est nécessaire en même temps d'établir des conditions permanentes de sécurité par le biais d'accords précis et de mécanismes efficaces de contrôle. Il est indispensable en outre de restaurer le cadre de la coopération pour assurer au développement, qui avait si bien démarré en Amérique centrale, des lendemains prometteurs.

154. Jusqu'à maintenant, nous avons pu faire des progrès raisonnables pour réaliser le premier objectif. Le Groupe de Contadora a agi, en effet, comme une digue pour éviter le débordement du conflit en Amérique centrale. De graves dangers ont pu être conjurés, notamment l'éclatement de guerres et l'extension éventuelle des hostilités. Néanmoins, la provocation continue; les actions de déstabilisation, les tensions frontalières, les incidents belliqueux, la course aux armements, la permanence de conseillers et l'ingérence militaire étrangère ainsi que les manœuvres en vue d'intimider n'ont pas été favorables à la détente dans la région.

155. Nous sommes tous tenus de continuer notre mission : les pays du Groupe de Contadora doivent continuer de redoubler d'efforts, les Etats directement en cause doivent formuler leur volonté de paix et les membres de la communauté internationale doivent fournir un appui politique actif et sincère aux efforts de paix qui sont en cours.

156. Le 17 juillet dernier, les Présidents de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela ont signé la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [A/38/303]. Cela reflète un niveau élevé de volonté politique, tellement nécessaire en ces temps de crise. Nos chefs d'Etat ont proposé un ensemble de mesures de compromis qu'ils estiment applicables et nécessaires pour assurer un processus progressif permettant d'instaurer la détente dans la région.

157. Dans le cadre de cette déclaration, les Ministres des affaires étrangères du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua se sont mis d'accord le 9 septembre dernier sur un document⁸ contenant les fondements mêmes de leurs engagements permettant d'établir la coexistence, la sécurité et la coopération entre les cinq pays. Si ce document était ratifié par leurs gouvernements respectifs, ce serait là un progrès significatif. Nous aurions un premier accord général d'où découleraient d'autres accords et d'autres obligations portant sur les problèmes plus graves qui se posent à la région.

158. Les efforts de paix du Groupe de Contadora ont reçu la ferme solidarité de plusieurs gouvernements. Ces efforts ont également bénéficié de l'appui d'organisations nationales et internationales ainsi que de vastes secteurs de l'opinion publique mondiale. Nous en remercions leurs membres et les exhortons respectueusement à poursuivre cette tâche commune.

159. En mai de cette année, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 530 (1983), dans laquelle la communauté internationale est invitée à appuyer activement nos efforts diplomatiques et qui contient un mandat précis conformément à la Charte des Nations Unies.

160. Le processus que nous avons amorcé signifie, en cette délicate situation, que l'on doit disposer de l'appui suivi des Etats Membres. La crise centraméricaine met à l'épreuve notre capacité à traduire dans les faits l'idée que le droit et la raison politique doivent primer sur la violence.

161. Notre région a gravement souffert de l'impact de la crise économique actuelle. Face à l'augmentation des taux d'intérêt, à la persistance des politiques protectionnistes et à la détérioration constante du prix des matières premières, l'Amérique latine a été placée dans la délicate situation de prélever des devises indispensables pour les mettre au service de la dette. Le désordre économique se concrétise par des déséquilibres sévères qui tendent à retarder le processus de modernisation et les progrès institutionnels de nos pays. Il est illogique de prêcher la démocratie dans des discours politiques et de renforcer, parallèlement, les inégalités économiques qui polarisent les sociétés.

162. Aux insuffisances historiques de nos économies sont venus s'ajouter de nouveaux obstacles : les uns découlent de circonstances internes; les autres, du fonctionnement désordonné et de la détérioration chronique du système économique international.

163. Les pays en développement ont signalé la nécessité d'opérer un changement substantiel de nos économies afin de surmonter les carences et d'utiliser les ressources disponibles au bénéfice de la productivité et de la justice.

164. Le Mexique a élaboré un plan national de développement s'inspirant de la réalité et de la nécessité impérieuse de rationaliser nos efforts. Nous partons de la reconnaissance des causes inhérentes aux problèmes et de la confiance dans le potentiel national pour progresser dans la mise en place d'un projet plus efficace et démocratique.

165. Ce projet, à l'instar des efforts internes des autres pays, est lié aux conditions de l'économie mondiale. Il faut promouvoir une atmosphère de respect et de coopération internationale favorisant les efforts de chaque pays. Sans cela, il existerait une contradiction évidente entre les objectifs que les Etats poursuivent sur le plan interne et ceux qu'ils peuvent atteindre grâce à leur volonté politique commune.

166. La situation économique lèse tout particulièrement les nations en développement et confirme la validité des demandes présentées en faveur d'un dialogue authentique entre le Nord et le Sud. Les négociations économiques mondiales représentent un objectif urgent et de premier ordre. Cela découle indubitablement des déclarations faites, à ce jour, au cours du débat général de cette assemblée. En outre, nous reconnaissons la nécessité d'adopter, dans toutes les instances, des mesures d'action immédiates propres à alléger le poids de la crise.

167. Les déséquilibres n'ont fait que s'approfondir, bien que la reprise économique de certains pays industrialisés

semble avoir été amorcée. La question que l'on peut se poser est de savoir si ces signes pourront aboutir à un processus de croissance soutenue et permanente, freiner les tendances en sens inverse : celles qui indiquent une érosion de la capacité productrice de nombreux pays ainsi qu'une réduction du niveau de vie de la majeure partie de la population du globe.

168. La crise touche, à des degrés divers et sous des formes différentes, toutes les nations. L'interdépendance est devenue de plus en plus évidente du fait de ses effets négatifs. L'appauvrissement des pays en développement limite les possibilités d'expansion des nations industrialisées. Les failles liées à un secteur de l'économie se transmettent aux autres et nous n'avons pu créer les conditions politiques indispensables pour une réforme de l'ordre économique actuel.

169. Il convient d'attirer l'attention des organismes internationaux et des gouvernements afin qu'ils tiennent compte des dangers qu'engendre, pour la stabilité de toutes les nations, l'imposition de formules impliquant une pression excessive sur les structures économiques et sociales des pays en développement.

170. Les résultats des dernières réunions économiques internationales n'ont guère été encourageants. Le Groupe des 77 est confronté avec la lourde responsabilité d'explorer avec imagination et réalisme les voies qui s'offrent aujourd'hui pour parvenir à une réorganisation économique.

171. Nous avons souscrit aux accords adoptés à la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, ainsi qu'à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Buenos Aires du 28 mars au 9 avril 1983. Nous nous étions félicités des initiatives avancées par les Chefs d'Etat et de gouvernement qui se sont présentés devant cette assemblée. Au cours des prochains mois, on pourrait susciter la volonté politique nécessaire pour relever, avec courage et responsabilité, les grands défis économiques de notre temps.

172. Les objectifs premiers du dialogue Nord-Sud pourraient se focaliser sur les signes suivants : la reconnaissance du droit et de la capacité des pays en développement dans la gestion de l'économie mondiale; l'encouragement à la coopération économique internationale en vue de l'adoption de mesures d'action immédiates, au sein de toutes les instances multilatérales; la réorganisation complète des systèmes monétaires et financiers internationaux et l'ouverture obligatoire des négociations économiques mondiales. En un mot, promouvoir le caractère mondial de la méthode sans oublier que l'accumulation des progrès partiels contribue également au changement qualitatif.

173. Nous mettons en exergue notre engagement d'encourager la coopération entre pays en développement, dont les possibilités ont à peine été explorées. Les relations économiques Sud-Sud exigent une volonté politique résolue et un effort systématique et efficace liant les opérations bilatérales aux mécanismes régionaux et sous-régionaux ainsi qu'aux entités internationales des pays en développement. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mettre au point une politique offrant des options véritables de progrès et de décolonisation économique.

174. Le Groupe des 77 est un mécanisme de négociation et de défense des pays en développement, à l'intérieur du système des Nations Unies. Il constitue une instance indispensable dans les relations internationales actuelles; il a un rôle historique important à jouer, qui sera encore d'autant plus fructueux que les autres groupes de pays seront disposés à dialoguer avec sérieux et dans

un esprit positif. Il représente un facteur décisif dans la restructuration de l'économie mondiale et, partant, dans le renforcement de la sécurité collective. Telle est la conviction constante que réitère le Gouvernement mexicain à la veille de nouvelles et honorables responsabilités.

175. La course aux armements et le développement sont incompatibles. Tant que l'on continuera le gaspillage incroyable qu'implique le perfectionnement interminable des engins de guerre, les niveaux minimaux de bien-être exigés par les deux tiers de l'humanité seront irréalisables. Si de tels investissements étaient consacrés à la réalisation du progrès économique, on pourrait rapidement améliorer la condition de l'homme.

176. Récemment, on avait pu espérer parvenir à une ère de détente qui, bien que fondée sur l'équilibre des armements les plus meurtriers, laissait une certaine place au dialogue et à la recherche d'équilibres plus raisonnables. Ainsi, des accords avaient été possibles en vue de ralentir la course aux armements, de contrôler et de réduire les armes nucléaires. Cependant, à l'heure actuelle, les possibilités de négocier semblent être plus limitées.

177. Les initiatives prises dans le réarmement ont rompu l'équilibre précaire existant, et des ressources matérielles et scientifiques sont ainsi utilisées aux dépens de la cause du développement. La priorité donnée à la notion de supériorité militaire nous entraîne vers une situation plus incertaine où le risque d'un anéantissement total est devenu une probabilité. Devant cette menace, les pays en développement, de même que de nombreux secteurs de la population des sociétés industrialisées, s'en tiennent à leur position politique et morale pour exiger que les puissances nucléaires parviennent dès que possible à des accords progressifs menant à un désarmement général et complet.

178. Nous nous opposons au commerce d'armes classiques qui avive les conflits et engendre des dépendances mutuelles nuisibles. Nous sommes préoccupés par le fait que des pays ayant des ressources limitées investissent une large proportion de leurs efforts nationaux pour acquérir des armes et pour consolider leur appareil militaire. Il est paradoxal qu'au nom d'une prétendue sécurité la communauté internationale se laisse entraîner dans une insécurité sans précédent.

179. La création de zones exemptes d'armes nucléaires revêt aujourd'hui un caractère particulièrement pertinent. Le Traité de Tlatelolco⁹ est une expérience latino-américaine qu'il serait bon d'étendre à d'autres régions. De nombreux pays épris de paix ont appuyé sans réserve ces tentatives qui, nous l'espérons, se concrétiseront.

180. Assujettir les relations internationales à l'affrontement bipolaire reviendrait à subordonner les aspirations d'une majorité écrasante d'Etats aux desseins d'autres Etats. Les pays en développement considèrent que cette simplification porte atteinte à leur indépendance et ils luttent pour instaurer une coexistence internationale plus diversifiée et plus démocratique.

181. L'égalité juridique des Etats, l'autodétermination et la non-intervention sont des principes imprescriptibles qui impliquent le rejet du monopole du pouvoir, de la consolidation des sphères d'influence et de l'intolérance idéologique. Ces principes constituent la meilleure défense de l'identité et de la souveraineté de nos peuples.

182. Les conflits internationaux actuels se trouvent compliqués par l'antagonisme hégémoniste et servent ainsi à renforcer la guerre froide qui, à son tour, rend l'affrontement plus dangereux. La position du Gouvernement mexicain à l'égard de ces conflits est restée inchangée, car elle se fonde sur une politique de principe et non pas sur des intérêts dus aux circonstances.

183. J'en viens à la question des îles Malvinas, car il s'agit d'un problème d'actualité qui répond à notre vocation latino-américaine. Nous réitérons notre reconnaissance de la souveraineté de l'Argentine sur ces îles et nous demandons instamment aux parties de reprendre le plus rapidement possible les négociations devant permettre de trouver une solution juste et durable à ce différend.

184. La situation au Moyen-Orient reflète dans une grande mesure l'état actuel des relations internationales. Je réaffirme la conviction du Mexique que la paix dans cette région présuppose l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que la reconnaissance du droit de tous les Etats à vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues.

185. Au Liban, la situation s'est aggravée à la suite d'une spirale des affrontements entre des factions appuyées par des forces extérieures. Nous sommes pour une solution véritablement nationale, qui tienne compte des intérêts et des droits légitimes de tous les groupes qui composent ce pays. Le partage du Liban est devenu le symbole vivant de la détérioration de la coexistence internationale et du non-respect de la Charte des Nations Unies.

186. Point n'est besoin de répéter que nous rejetons le système d'*apartheid* et que nous appuyons sans réserve les aspirations du peuple namibien à l'autodétermination, à la pleine indépendance de son territoire et que nous trouvons inadmissible de vouloir subordonner ces droits à des conditions, quelles qu'elles soient. Le Mexique demande une fois de plus que cesse toute complicité avec le régime de Pretoria et que les résolutions pertinentes de l'Organisation soient respectées.

187. Les conflits qui affectent la coexistence régionale et la paix dans le monde suscitent notre profonde inquiétude. Nous invitons les pays qui sont parties à des luttes fratricides — comme l'Iran et l'Iraq — à faire des efforts particuliers pour trouver dès que possible les moyens d'entamer des négociations équitables. Nous nous prononçons une fois encore pour le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, notamment dans les zones contiguës aux superpuissances où la conception bipolaire du monde trouve son expression dans le mépris des droits des individus et des nations.

188. Les tensions actuelles pourraient, comme c'est le cas actuellement, conduire à des incidents tragiques qui renforceraient la tendance marquée à violer le droit international et à méconnaître le respect entre les Etats. Le respect de la dignité de tous les pays est une des normes essentielles de la diplomatie et un principe fondamental de l'Organisation.

189. Dans le bref résumé que nous faisons annuellement sur l'évolution de la société internationale apparaissent inévitablement des problèmes anciens et de nouveaux conflits. Nous devons reconnaître cette année que l'exacerbation des affrontements entre les pôles les plus importants de l'Est et de l'Ouest a réduit les chances de parvenir à une entente entre le Nord et le Sud et a conduit à une nette détérioration des relations multilatérales.

190. Devant une telle situation, les Etats Membres doivent réagir énergiquement. Nous ne pouvons renoncer à notre droit souverain de participer efficacement à l'élaboration de décisions internationales qui nous concernent tous.

191. Les peuples que nous représentons ici exigent que l'on revienne à des valeurs politiques cruciales qui sont le fruit de nombreux siècles de civilisation et de culture

et sur lesquelles reposent leurs espoirs de survie et de progrès.

192. L'histoire, par définition, est un processus de changement. Le développement du genre humain se caractérise par la recherche de nouveaux équilibres qui répondent aux progrès scientifiques et sociaux de chaque époque. Nous pouvons nous fixer des objectifs que nous sommes en mesure de réaliser grâce à l'expérience recueillie et aux instruments que nous devons au progrès.

193. En surmontant chaque crise, nous avons toujours été mus par des valeurs politiques qui se sont exprimées de manière rationnelle. A l'heure actuelle, les options sont très claires : ou bien nous mettons sur pied un processus de détente et de coopération ou bien nous courons le risque d'aboutir à une catastrophe irrémédiable.

194. Tous les Etats ont reconnu qu'il existait une nécessité urgente d'établir un ordre interne qui réponde aux valeurs proclamées dans les instances internationales. Nous devons aussi assumer la responsabilité d'établir une coexistence commune et pacifique dans nos régions. Enfin, nous devons nous conformer à une conduite internationale indépendante et juste. C'est là la constante de la politique du Mexique que j'ai l'honneur de confirmer aujourd'hui.

195. M. BARRE (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous présenter mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection, si méritée, à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

196. Tout au long de votre carrière de diplomate, vous avez fait montre de qualités exceptionnelles de sagesse et de science du gouvernement et vous venez d'un pays qui a toujours donné son ferme appui au principe de la sécurité collective. Je suis sûr que, sous votre présidence, les délibérations de la présente session seront dirigées avec perspicacité et efficacité. Je vous assure de la coopération de ma délégation dans les tâches qui seront les vôtres au cours de la session.

197. Je saisis cette occasion pour exprimer à M. Imre Hollai la reconnaissance de ma délégation pour la compétence et l'énergie avec lesquelles il a dirigé les débats de la trente-septième session.

198. Le Secrétaire général a entrepris un certain nombre d'initiatives personnelles en vue de promouvoir le règlement pacifique des différends. Je voudrais lui exprimer ici mon admiration pour la diplomatie constructive et patiente dont il a fait preuve dans ses bons offices et pour l'exécution rapide des tâches complexes qui lui ont été assignées.

199. La détérioration de la situation mondiale qui se produit depuis la dernière session de l'Assemblée générale est, j'en suis sûr, un sujet de grave préoccupation pour nous tous. La trente-huitième session s'est ouverte, malheureusement, à un moment où l'on assiste à une escalade des conflits régionaux et à une recrudescence de la tension mondiale, et où les perspectives d'avenir ne sont guère brillantes. En fait, si l'on pense que l'Organisation des Nations Unies va bientôt entrer dans sa cinquième décennie, il est difficile de broser un tableau du monde où les relations internationales reposent fermement sur les principes de la Charte et sur les instruments, tout aussi importants, qui découlent de la Charte.

200. Alors que nous examinons les nombreuses questions inscrites à notre ordre du jour, qui ont trait aux menaces contre la paix et la sécurité, nous ne pouvons manquer de noter l'écart profond qui sépare ces questions des solutions que s'efforce d'y apporter la communauté internationale.

201. J'ai à peine besoin de rappeler que les efforts des Nations Unies visant à mettre fin au racisme et au colonialisme en Afrique australe restent vains; que les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au Moyen-Orient sont délibérément tournées, alors que l'effervescence et les conflits demeurent chroniques dans la région; et que l'appel lancé par la vaste majorité des Etats Membres pour obtenir le retrait des forces d'occupation et d'agression militaire dans la corne de l'Afrique, en Asie occidentale, en Asie du Sud-Est, en Afrique australe, au Moyen-Orient et ailleurs n'est pas entendu.
202. Dans ces régions et dans d'autres régions, le déni brutal du droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale a mené inévitablement à l'instabilité et au conflit.
203. Quelle que soit leur urgence, l'importance de ces problèmes s'estompe grandement lorsque nous examinons la menace d'une guerre nucléaire qui pèse sur le monde. C'est une menace qui continuera à peser tant que les grandes puissances poursuivront la course aux armements nucléaires et tant que les décisions de la session extraordinaire consacrée au désarmement ne seront pas appliquées.
204. Les risques d'affrontement nucléaire et les incidents dangereux et tragiques qui en découlent ont été illustrés récemment de façon concrète par la destruction récente en plein vol d'un avion commercial — le vol KAL 007 — qui a causé la mort tragique de 269 personnes innocentes. Cet incident a, à juste titre, suscité une vive préoccupation dans le monde entier. Nous espérons que la réaction de la communauté internationale mènera au renforcement des dispositions internationales régissant la sécurité des transports aériens, tout en assurant que des tragédies de cet ordre ne se reproduiront jamais.
205. Il est évident que nous vivons dans un monde dangereux et que des efforts nouveaux et sérieux doivent être faits pour le rendre plus sûr et plus stable. Je crois qu'en tant que première mesure les Etats Membres doivent être prêts à placer les objectifs globaux à long terme avant les intérêts à court terme.
206. Je voudrais parler maintenant des questions relatives à l'Afrique australe, qui ont des incidences graves pour la paix internationale, de même que pour la paix et la sécurité régionales.
207. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud ne s'effectue pas seulement au mépris de l'autorité des Nations Unies, mais constitue aussi une cause permanente de conflit régional. A notre avis, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est la seule base valable pour l'indépendance de la Namibie et nous estimons que le Conseil doit prendre des mesures efficaces pour s'acquitter de ses responsabilités envers le peuple namibien.
208. La communauté mondiale a depuis longtemps condamné la politique d'*apartheid* qui est appliquée à l'intérieur de l'Afrique du Sud comme un crime contre l'humanité. Aujourd'hui, pour défendre ce crime, le régime de Pretoria utilise des mesures de répression brutale de plus en plus nombreuses pour écraser l'opposition interne qui s'élève contre son gouvernement minoritaire raciste.
209. Mon gouvernement appuie fermement les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale visant à apporter une solution au problème de l'Afrique australe et nous lançons un appel aux Etats les plus directement concernés pour qu'ils exercent la volonté politique nécessaire à l'application de ces résolutions.
210. Le Moyen-Orient est une autre région où les principes et la pratique ne correspondent pas. Israël continue d'ignorer les prescriptions d'un règlement pacifique du problème palestinien, et les effets de l'invasion injustifiée par Israël du Liban, l'an dernier, se font encore ressentir sous forme de souffrances humaines, de dévastations de vastes zones et de l'instauration de l'instabilité politique.
211. L'Assemblée générale doit demander le retrait immédiat de toutes les troupes israéliennes du Liban et doit réaffirmer les frontières du Liban reconnues sur le plan international. Elle doit également exiger le retrait des terres arabes occupées, y compris de la ville sainte de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et elle doit aussi continuer à donner son appui au droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination.
212. Nous regrettons profondément que l'Iran et l'Iraq — deux Etats non alignés — n'aient pas été en mesure de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, et que de cruelles pertes de vies et des destructions de biens matériels continuent d'affliger les deux parties du fait du conflit qui les sépare. Nous espérons que l'Iraq et l'Iran répondront au désir exprimé par le monde tendant à ce qu'il soit mis fin aux combats et que les parties s'engagent dans des négociations de nature à aboutir à une paix honorable, juste et durable.
213. La tendance à l'ingérence militaire étrangère dans les affaires des Etats va, bien entendu, à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ces interventions ont inévitablement mené à d'âpres guerres civiles, à des situations catastrophiques en ce qui concerne les réfugiés ainsi qu'à l'instabilité et à des tensions régionales.
214. A cet égard, la communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis un terme à l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Mon gouvernement appuie les efforts du Secrétaire général visant à apporter une solution politique à ce problème. Nous espérons que cette solution comprendra une solution humanitaire et honorable du problème tragique des réfugiés et le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, pour permettre au peuple afghan de décider de son avenir sans ingérence étrangère.
215. Nous regrettons qu'au Kampuchea démocratique, également, les aspirations du peuple à l'indépendance nationale continuent de se heurter à l'intervention étrangère et que cette situation ait suscité l'escalade de tensions régionales. Nous espérons que tous les Etats concernés participeront à un dialogue visant à garantir le droit du peuple kampuchéen à élire librement un gouvernement de son choix.
216. Malheureusement, nous devons ajouter la question du Tchad à la liste des cas d'interventions militaires injustifiées et opportunistes dans les affaires des Etats. Mon gouvernement espère que les Etats Membres de l'Organisation demanderont un retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères du Tchad et exigeront que son intégrité territoriale soit scrupuleusement respectée.
217. Les problèmes empoisonnés de la corne de l'Afrique sont un sujet de grave préoccupation pour mon pays et appellent d'urgence une solution. Je crois que ces problèmes méritent toute l'attention de la communauté internationale, car ils déstabilisent notre région, qui est importante sur le plan stratégique, et contribuent aux tensions globales.
218. Bien sûr, une longue histoire est à l'origine des tensions et des conflits maintenant endémiques dans la

corne de l'Afrique, mais je voudrais à présent appeler particulièrement l'attention sur les manifestations les plus récentes des problèmes dangereux et profondément ancrés de la région.

219. Au mois de juillet 1982, l'armée éthiopienne, bénéficiant de l'appui de forces intermédiaires, a envahi le territoire de la République démocratique somalie par voies terrestre et aérienne et s'est emparée des villes somalies de Goldogob et de Balamballe, cette dernière se trouvant à 32 km à l'intérieur du territoire somali. Elle continue d'occuper ces villes à ce jour, bien que le régime éthiopien ait largement été condamné par la communauté internationale pour son acte d'agression. Le régime éthiopien s'efforce de saper la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance nationale de mon pays. Sans aucun doute, il estime être en mesure de perpétrer ces agressions du fait de la présence en Ethiopie de bases militaires d'une superpuissance et de ses troupes subrogées.

220. L'Ethiopie a poursuivi ses tentatives visant à s'emparer du territoire somali et à l'occuper. En juillet de l'année dernière encore, nous avons été contraints, une fois de plus, de défendre notre pays contre une attaque massive menée contre les bourgades de Qabno et de Mataban, dans la région de l'Hiran.

221. Nous demandons en conséquence aux Etats Membres de condamner le régime éthiopien pour son agression et d'exiger que l'Ethiopie retire ses forces du territoire somali et mette un terme à ses attaques injustifiées.

222. Un seul problème est à l'origine de l'aventurisme militaire actuel de l'Ethiopie sur nos frontières et des nombreux autres conflits qui troublent la corne de l'Afrique. Ce problème découle de la persistance de l'Ethiopie à refuser aux peuples colonisés des régions de la Somalie occidentale, de l'Abo, de l'Erythrée et de Tigray d'exercer leur droit à l'autodétermination. Ces peuples mènent la même lutte anticoloniale qui a été menée avec succès dans le passé par la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, lutte qui continue encore en Afrique australe. C'est une lutte qui a été entérinée par la résolution 1514 (XV) et par l'accession au statut d'Etat d'un grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation, auparavant colonisés.

223. La colonisation de la corne de l'Afrique par les puissances européennes et par l'Ethiopie a eu lieu au cours de la même période et consécutivement à la collusion existant entre les Etats impérialistes européens et éthiopien. Nous avons affaire là à une curieuse anomalie : bien que le colonialisme européen soit considéré comme un fait du passé dans notre région, la violence et les effusions de sang demeurent le fruit amer de la politique coloniale poursuivie par l'Ethiopie.

224. Les problèmes de notre région ne sont pas causés par des différends territoriaux ou frontaliers entre Etats, mais par l'oppression de peuples qui cherchent à jouir de leurs droits inaliénables.

225. Le refus par le régime éthiopien du droit à l'autodétermination aux nationalités captives dans l'Etat prison d'Ethiopie et la politique de répression et de génocide pratiquée par ce régime contre les peuples en lutte pour leur liberté et leur indépendance nationale ont entraîné des exodes massifs de réfugiés de l'Ethiopie vers les pays voisins.

226. A elle seule, la Somalie a accueilli, à un certain moment, plus de 1,5 million de personnes dans des camps de réfugiés. Leur présence dans notre pays a imposé un fardeau intolérable à notre fragile économie, en dépit de l'aide généreuse apportée par la communauté

internationale pour répondre au besoin pressant d'assistance. Aujourd'hui, il reste plus de 700 000 personnes dans les camps de réfugiés en Somalie, et un nombre à peu près équivalent de réfugiés vivent parmi la population dans tout le pays. Bien entendu, le problème des réfugiés appelle d'urgence une solution, étant donné que la générosité de mon gouvernement et celle des donateurs d'aide n'est pas illimitée. Pourtant, cette solution ne semble pas être en vue, compte tenu de la politique de répression pratiquée sans relâche à l'intérieur de l'Etat empire d'Ethiopie.

227. Au nom de mon gouvernement, je tiens à réaffirmer une fois de plus que la Somalie n'a aucune prétention au territoire de l'un quelconque de ses voisins. Nous espérons que les problèmes de la région seront réglés par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous continuerons cependant d'exercer notre droit à nous défendre contre l'agression militaire et nous continuerons à apporter notre appui résolu aux droits légitimes des peuples qui souffrent sous domination étrangère dans la corne de l'Afrique.

228. J'ai déjà appelé l'attention sur l'écart inquiétant qui existe entre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les réalités politiques de l'heure. Cet écart ne se manifeste nulle part de façon plus apparente et dangereuse qu'à propos des questions relatives au désarmement, en particulier de la question du désarmement nucléaire.

229. La menace pour la survie de l'humanité que constituent les armes nucléaires se profile de plus en plus au fur et à mesure qu'augmentent les arsenaux nucléaires et que se perfectionne la capacité des puissances nucléaires de se détruire mutuellement et de détruire le monde. Les scientifiques de réputation internationale décrivent cette situation comme étant le triomphe de l'irrationalité. De l'avis de mon gouvernement, l'appel continu, mais resté vain jusqu'à présent, de l'Assemblée générale en vue d'un gel dans la fabrication et l'accumulation des armes nucléaires, en vue d'un traité d'interdiction complète des essais et de l'interdiction des armes chimiques, représente la voix de la raison.

230. Nous pensons que l'accent doit également être placé maintenant sur la prévention de l'extension des affrontements nucléaires et autres à l'espace extra-atmosphérique. La mise au point d'armes antisatellites ajouterait certainement un nouvel élément de déstabilisation à un équilibre de terreur nucléaire déjà effrayant.

231. Les conséquences négatives de la course aux armements en matière d'armes nucléaires et classiques hautement perfectionnées sont faciles à discerner dans le monde d'aujourd'hui. L'inflation, la récession et l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres ont été suivis par le gaspillage de ressources humaines, matérielles et techniques incommensurables consacrées aux armes de destruction. Sur le plan politique, les Etats sont devenus plus vulnérables à l'intervention et à l'ingérence, et la tension et les conflits sont en augmentation dans toutes les parties du monde.

232. Nous lançons un appel aux puissances nucléaires pour qu'elles œuvrent avec un nouveau sens de l'urgence et une volonté politique renforcée pour éliminer de notre planète la menace d'un holocauste nucléaire et encourager la canalisation des ressources militaires vers les activités de paix et de progrès.

233. La création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires constitue un objectif important qui a été établi par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. A notre avis, elle continue de mériter le ferme appui des Etats Membres. Nous regrettons

vivement que ce ne soit qu'en Amérique latine que cette idée ait pu être concrétisée.

234. Mon gouvernement a toujours fermement appuyé la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et nous souscrivons pleinement aux dispositions du Document final de la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien¹⁰. Nous espérons que tous les Etats intéressés œuvreront pour le succès de la Conférence sur l'océan Indien qui a été si longtemps retardée et qui doit avoir lieu à Sri Lanka en 1984. La Conférence, à notre avis, doit insister sur la nécessité de démanteler toutes les bases étrangères, sur le retrait de toutes les forces étrangères ainsi que des troupes interposées, sur le règlement des différends régionaux par des moyens pacifiques et sur l'octroi du droit des peuples sous domination étrangère à l'autodétermination. Ces questions revêtent une importance particulière parce qu'un dangereux encouragement à la rivalité et à l'affrontement croissants entre superpuissances a été créé par l'engagement d'un grand nombre de forces soviétiques et cubaines dans des conflits locaux dans la corne de l'Afrique, et par l'établissement de bases navales et militaires soviétiques importantes dans la région — établissement rendu possible par la collaboration de certains Etats de la région.

235. Si nous passons du désarmement à la situation économique mondiale, nous trouvons le même écart décevant qui sépare le principe de la pratique. Etant donné l'actuel désordre dans lequel se trouvent l'économie et les finances mondiales, il est difficile de trouver l'évidence du consensus international obtenu par l'Assemblée générale sur les modalités d'instauration d'un nouvel ordre économique plus juste. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue récemment à Belgrade, a montré clairement dans quelle mesure ce consensus a été détourné.

236. Mon gouvernement regrette que les pays développés n'aient pas réagi de façon plus favorable à l'appel lancé par le tiers monde en faveur d'un programme rapide et vigoureux d'assistance au développement, de l'allègement de la dette, de mesures visant à assurer des prix plus justes et stables pour les produits de base et de la renonciation aux politiques protectionnistes.

237. Si mon gouvernement estime que les pays en développement doivent, en fait, pratiquer l'autosuffisance et renforcer la coopération technique entre eux, il estime aussi que l'interdépendance économique entre le Nord et le Sud est une réalité indéniable. A notre avis, ce serait à l'avantage des deux régions que les pays les plus pauvres reçoivent le ferme appui leur permettant de parvenir au rétablissement économique dont ils ont si désespérément besoin.

238. Le bilan des réalisations impressionnantes et constantes des Nations Unies dans les domaines économique, social, technique et humanitaire fait à juste titre la fierté de tous les Etats Membres. Cependant, nous ne saurions nous féliciter de l'incapacité de l'Organisation mondiale de faire face aux problèmes cruciaux qui mettent en jeu la paix et la sécurité dans le monde.

239. J'ai exprimé mon inquiétude quant à l'incapacité chronique de l'Organisation d'appliquer les décisions qui représentent la sagesse collective de la communauté internationale. Je crois que cet échec représente une crise d'autorité pour les Nations Unies. Sans aucun doute, il

convient d'élaguer une certaine prolifération bureaucratique et un certain chevauchement de résolutions, mais c'est là une question distincte, qui est secondaire par rapport à la tâche essentielle qui consiste à mettre au point un système efficace de sécurité collective pour notre monde interdépendant. Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], le Secrétaire général a, une fois de plus, appelé l'attention sur la crise dans la méthode d'approche multinationale des affaires mondiales. Il a eu raison de souligner que le mécanisme de la diplomatie internationale doit être mis en mouvement si l'on veut éviter le chaos et le désastre sur une échelle encore jamais atteinte.

240. Dans cet esprit, je suis sincèrement heureux de l'inscription à l'ordre du jour d'un point relatif à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Elle a l'appui du Groupe des pays non alignés, et j'espère que des contributions constructives seront apportées par une grande variété d'Etats. Ce point de l'ordre du jour nous encourage tous à travailler avec un dévouement renouvelé afin de faire de l'Organisation mondiale un instrument véritablement efficace du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (suite*)

241. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/38/430/Add.1, qui contient une lettre, en date du 29 septembre 1983, par laquelle le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa dernière communication, en date du 20 septembre 1983, les Comores ont fait le versement nécessaire pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

La séance est levée à 13 h 50.

*Reprise des travaux de la 1^{re} séance.

NOTES

1. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

2. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1980*, document S/14236.

3. *Ibid.*, trente-huitième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1983*, document S/15834, annexe.

4. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

5. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1983*, document S/15747.

6. *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15909.

7. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

8. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/16041.

9. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

10. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 45, sect. V.*